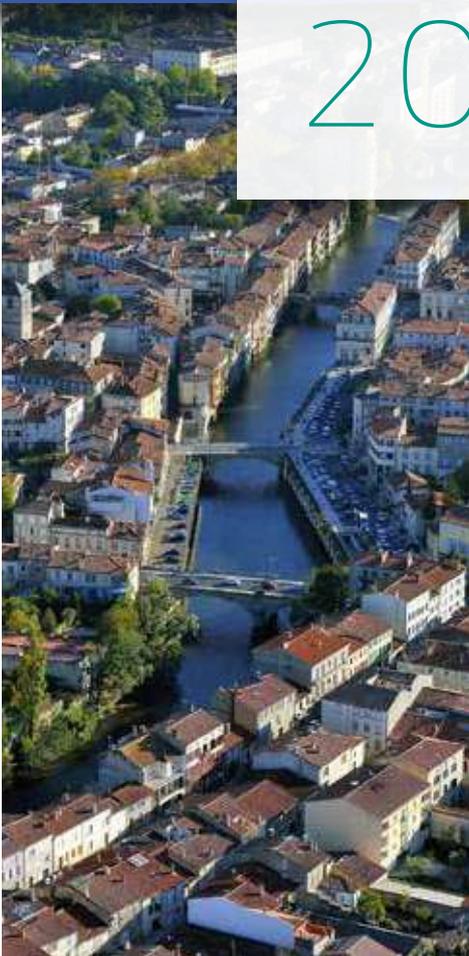




CASTRES-MAZAMET
RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2015



Le présent rapport a été établi en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il est édité par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 - 81115 Castres
Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02
E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr

Directeur de la publication : Pascal Bugis
Coordination et suivi de fabrication :
Service communication
Crédits photographiques : Laurent Frézouls,
Gilles Tordjeman, Dominique Delpoux, CMDT, DR.
Création et réalisation : Agence ICOM (icom-com.fr)
Papier : Novatech satin 300 g et 115 g.
Impression : Imprimerie Couleurs d'Autan

AVANT-PROPOS



Rendre public le rapport d'activité de l'année écoulée est une obligation réglementaire de la collectivité.

Cet exercice présente l'intérêt majeur de mettre en perspective l'effort réalisé par la Communauté d'agglomération pour assurer le développement de son territoire et la qualité de vie de ses habitants, face aux contraintes financières et réglementaires qui s'imposent à elle.

Il comporte également un inconvénient, qui tient à l'impossibilité d'isoler véritablement un exercice annuel, quand celui-ci s'inscrit dans une continuité et une dynamique au long cours. Les résultats de l'année sont, pour une large part, la résultante d'actions initiées les années précédentes. De même, les actions engagées sont conçues au sein d'une stratégie globale qui intègre des échelles de temps différentes.

En matière d'action économique par exemple, l'attractivité du territoire impose la réactivité, la compréhension des attentes du marché et la réponse rapide aux besoins des entreprises existantes, des entrepreneurs et des jeunes créateurs. La création d'infrastructures, d'équipements, de zones d'activité peut, quant à elle, s'inscrire dans une échance décennale, quand ce n'est pas pluri-décennale.

Face à sa dynamique de développement, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet rencontre une dynamique inversée, celle de la diminution constante des accompagnements publics et des dotations de l'État. Ce n'est certes pas un traitement réservé à ce seul territoire : chacun sait ce qu'il en est du reflux des financements publics et, de façon concomitante, de l'effort supplémentaire qui pèse sur les épaules des collectivités.

Castres-Mazamet, malgré cela, n'a pas infléchi ses politiques d'investissement, pas plus qu'elle n'a limité ses domaines d'intervention. Elle a trouvé, en poursuivant en 2015 la mutualisation de services avec les communes qui la composent, une voie d'optimisation des moyens et des budgets. Ainsi elle a créé le service des systèmes d'information communautaire et a mis en place le service d'instruction des autorisations des droits du sol, appuyé sur les expertises des

services d'urbanisme de Castres et de Mazamet, financé par la Communauté d'agglomération. De plus l'intérêt communautaire des médiathèques de Castres, Labruguière et Mazamet, décidé par le Conseil de la Communauté d'agglomération, s'est traduit par le transfert de ces structures.

Cette stratégie a permis à la Communauté d'assurer avec une efficacité croissante ses compétences obligatoires ou volontaires, et de porter des réalisations d'envergure. On pourrait citer, de façon emblématique, l'ouverture du centre aquatique de Mazamet qui, dans le cadre de la compétence de gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, a représenté le plus important investissement depuis 20 ans en matière d'équipement sportif.

Plus largement, chacune des 16 communes a pu être accompagnée dans ses projets structurants grâce aux fonds de concours communautaires, parfois décisifs pour la faisabilité des opérations.

Des avancées notables ont également été réalisées dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avec le lancement de la Maison du Campus, la création du FabLab "Innofab" ou l'équipement du Connected Health Lab de l'école d'ingénieurs ISIS.

On trouvera aussi, au fil de ce rapport d'activité, l'évolution du Contrat régional Unique, du Plan de Déplacement Urbain (PDU), du Plan Climat Énergie territorial (PCET), les actions de la Politique de la ville, les nouvelles avancées en matière de transport urbain et transport scolaire.

Enfin, élément indispensable de compétitivité économique, le dossier de réalisation de l'autoroute entre Toulouse et Castres-Mazamet a progressé avec l'annonce de l'ouverture de l'enquête d'utilité publique en 2016.

Autant de domaines dans lesquels la Communauté d'agglomération continue à œuvrer et à investir pour renforcer son attractivité et améliorer son cadre de vie.

Les défis sont nombreux. Pour les relever, le territoire de Castres-Mazamet ne manque ni d'atouts, ni de volonté.

Pascal BUGIS

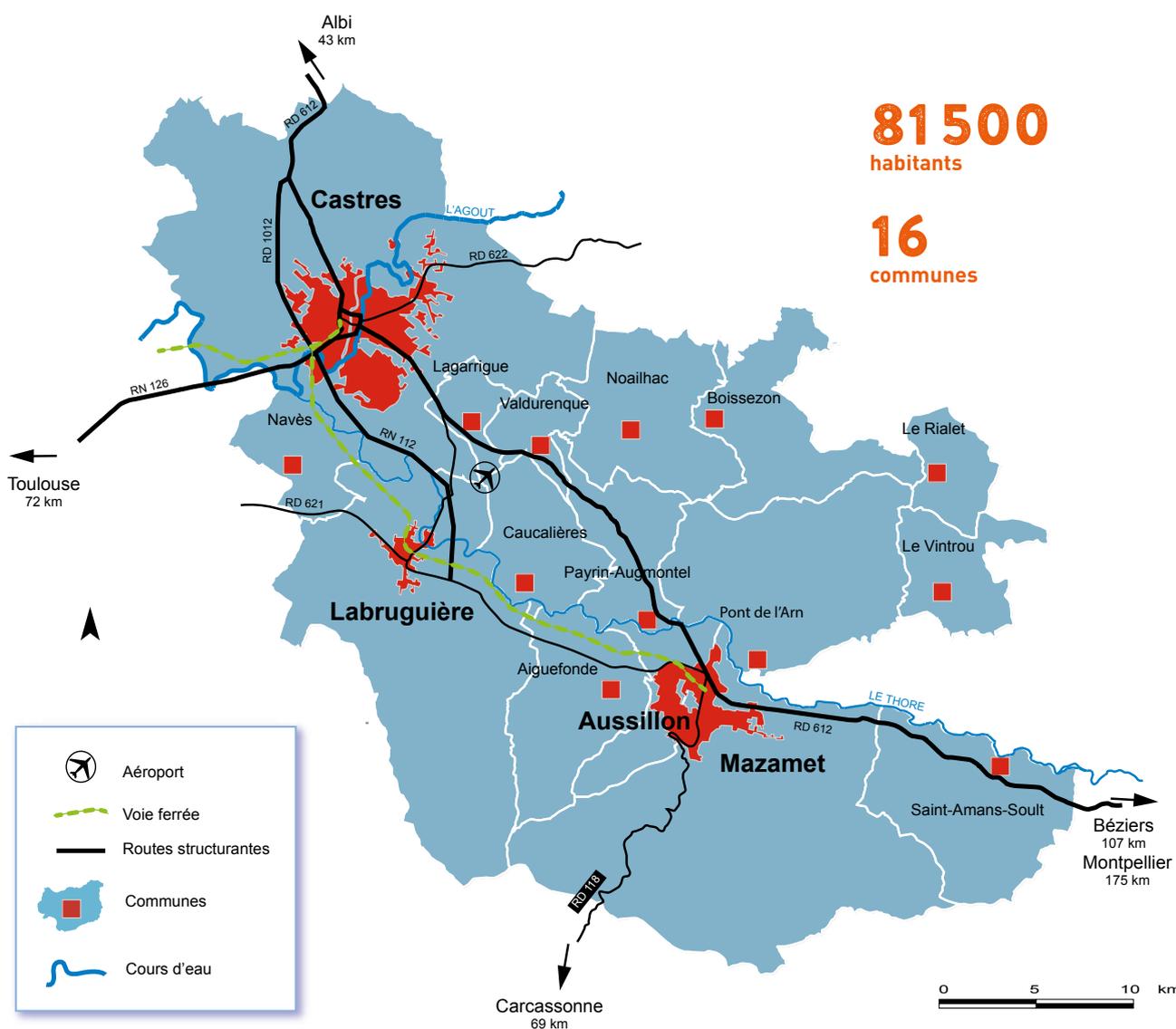
Président de la Communauté d'agglomération

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE	6
LE FONCTIONNEMENT	9
LES COMPÉTENCES	11
1/LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	12
2/L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	14
3/LES POLITIQUES CONTRACTUELLES	20
4/L'HABITAT ET LA POLITIQUE DE LA VILLE	24
5/LES TRANSPORTS COLLECTIFS	26
6/LA GESTION DES DÉCHETS	27
7/LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS	28
8/L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION	33
9/LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	34
LES RESSOURCES	35
LA MUTUALISATION DES SERVICES	36
LES MARCHÉS PUBLICS	37
LA COMMUNICATION	38
LES RESSOURCES HUMAINES	39
LES FINANCES	42
RÉUNIONS TENUES EN 2015	54
RÉPERTOIRE DES SIGLES	55

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET

Au cœur d'un bassin d'emploi de 135 000 habitants, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 16 communes et 81 500 habitants. L'ensemble des acteurs économiques et sociaux de Castres-Mazamet mettent en œuvre un projet d'aménagement et de développement pour soutenir l'activité et l'emploi, et l'émergence d'activités de pointe sur les principaux atouts du territoire : une culture entrepreneuriale profonde, la présence de groupes leaders dans leur branche, un tissu dense de PME, la capacité à s'adapter et à innover.



LE TERRITOIRE

Créé le 16 décembre 1999, cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a pour vocation de mettre en commun les moyens de ses communes membres afin de développer son territoire de façon cohérente et solidaire.

Castres-Mazamet se distingue par son dynamisme, sa qualité de vie et son patrimoine. La Communauté d'agglomération permet d'obtenir une fructueuse synergie pour concevoir des projets structurants, aménager le territoire, réaliser des équipements et proposer des services publics de qualité, adaptés aux besoins des habitants.

Superficie	425 km ²
Altitude maximum	1 177 m
Altitude minimum	150 m

Population totale **81 564**

0 à 19 ans (19,9 %)	15 638
20 à 64 ans (55,8 %)	43 898
65 ans et plus (24,3 %)	19 118

Population scolarisée **16 123**
Étudiants (rentrée 2015) **1 875**

Catégories socioprofessionnelles **65 953**

<i>Population de 15 ans ou plus</i>	
Agriculteurs exploitants	253
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 651
Cadres et prof. intell. sup.	3 389
Professions intermédiaires	7 416
Employés	11 041
Ouvriers	8 224
Retraités	23 195
Autres sans activité prof.	9 783

42 003 logements dont 1 223 résidences secondaires

Actifs totaux	33 568
Actifs ayant un emploi	27 837
Emplois du territoire (1)	33 328
Chômage (zone d'emploi fin 2015)	11,5 %

Évolution de l'emploi 2008-2013

Actifs totaux (-0,8 %)	-278
Emplois du territoire (-1,5 %)	-499

Emplois selon le secteur d'activité

Agriculture (1,7 %)	568
Industrie (14,4 %)	4 736
Construction (6,1 %)	2 019
Commerce, transports, services divers (41,8 %)	13 797
Admin., enseignement, santé, action sociale (35,9 %)	11 852

Entreprises (SIRENE 2015)

Entreprises (SIRENE 2015)	5 841
Industrie	706
Construction	756
Comm, trspts, hbrgt, rest.	2 106
Services (2)	2 273
Champ ICS : Industrie-Commerces-Services	

Créations d'entreprises (2014)

Créations d'entreprises (2014)	6 15
Industrie	8,6 %
Construction	12,5 %
Commerce, transports, serv.	63,9 %
Admin., enseignement, santé, action sociale	15,0 %
<i>Activités marchandes hors agriculture</i>	

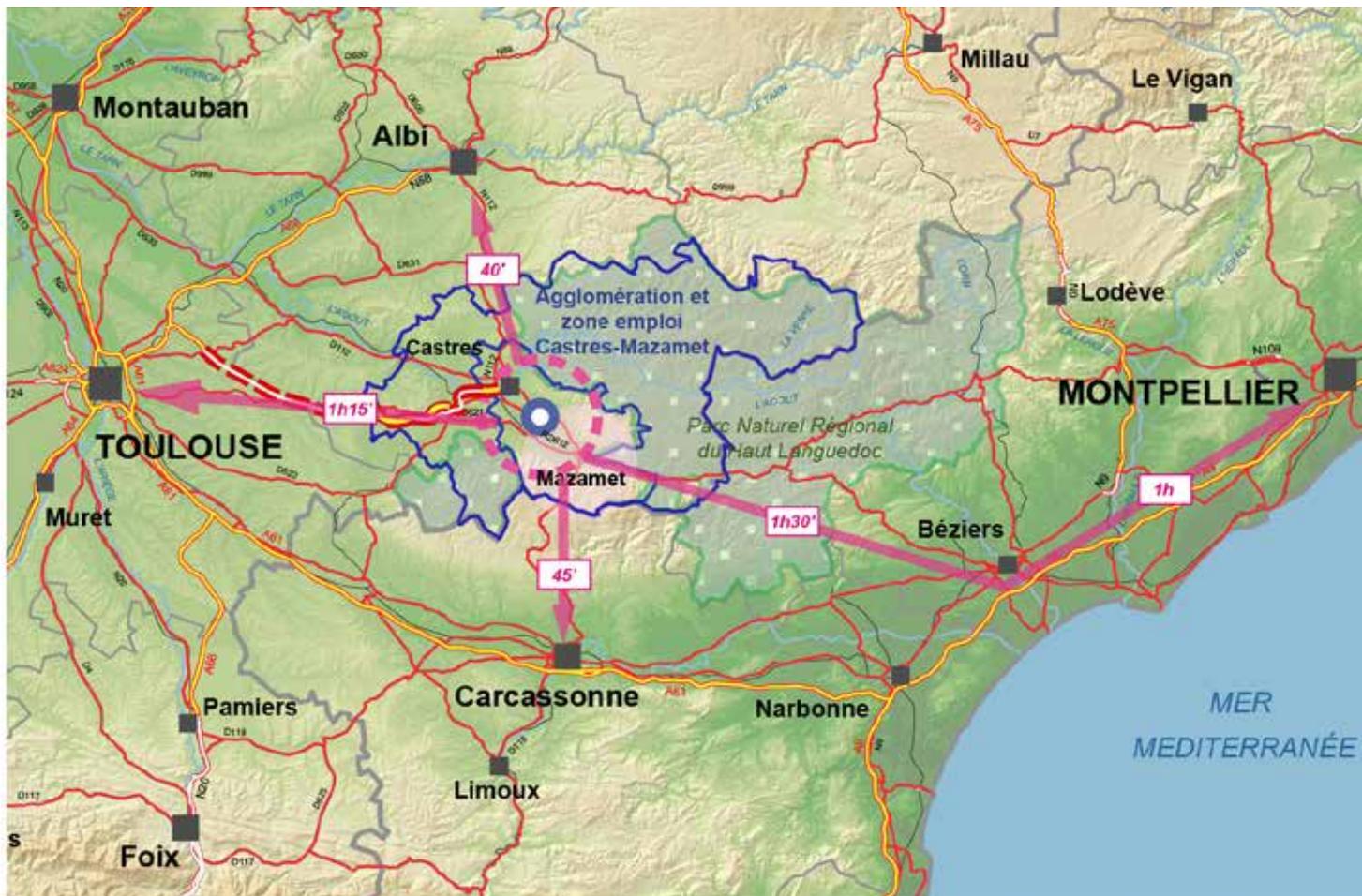
Tourisme

14 hôtels et 424 chambres
3 campings pour 192 emplacements
3 bases de loisirs

Revenus des ménages

Médiane revenu par UC (3)	18 888 €
dont revenus d'activité	67,7 %
dont pensions, retraites, rentes	29,6 %
dont revenus du patrimoine	12,6 %
dont prestations sociales	5,7 %
dont impôts	-15,6 %

Les données sont issues du recensement 2013 de l'Insee publié au 1^{er} juillet 2016, à l'exception de celles dont la date est mentionnée dans les tableaux.



■ Préfecture de Région ■ Préfecture ■ Sous-Préfecture

Population et emplois du territoire (1)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTRES-MAZAMET	POPULATION MUNICIPALE 2013	EMPLOIS DU TERRITOIRE 2013
Aiguefonde	2574	371
Aussillon	6148	1669
Boissezon	404	71
Castres	41 636	22 422
Caucalières	304	38
Labruguière	6442	2022
Laguarrigue	1806	254
Mazamet	10 118	4889
Navès	681	79
Noailhac	855	146
Payrin-Augmontel	2202	247
Pont-de-l'Arn	2886	435
Le Rialet	51	8
Saint-Amans-Soult	1646	469
Valdurenque	820	206
Le Vintrou	81	6
Total CACM	78 654	33 328
<i>CACM dans la zone d'emploi</i>	<i>59,2 %</i>	<i>68,3 %</i>
Zone emploi Castres-Mazamet	132 816	48 791

Source : Insee - RP 2013 - Populations légales 2013

Avec Castres, Mazamet, Labruguière et Aussillon pour villes principales, la Communauté d'agglomération est le pôle économique d'une zone d'emploi de 87 communes qui couvre le massif du Sidobre, les monts de Lacaune et la vallée du Thoré situés à l'est ainsi qu'une partie de la plaine du Lauragais à l'ouest et la Montagne Noire au sud.

(1) Emplois du territoire (lieu de travail) : sont comptabilisés les emplois situés dans la Communauté d'agglomération occupés par des personnes habitant à l'intérieur ou à l'extérieur de la Communauté d'agglomération.

(2) Services : Information et communication ; activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien ; arts, spectacles et activités récréatives, autres...

(3) UC (Unités de Consommation) : le nombre de personnes du ménage est pondéré pour le ramener à un nombre d'unité de consommation permettant de comparer les niveaux de vie.

Le potentiel économique, grâce des initiatives locales, a permis à l'agglomération de Castres-Mazamet de continuer à figurer parmi

les bassins industriels les plus performants de Midi-Pyrénées : pharmacie-santé, dermo-cosmétique, chimie fine, mécatronique, TIC...

Population et emplois du territoire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTRES-MAZAMET	2013
Taux d'activité (15 ans ou plus)	50,9 %
Emplois dans la zone (1)	33 328
Salarié	28 843 (86,6 %)
Non salarié	4 485 (13,5 %)
Actifs résidents ayant un emploi (2)	27 855
Taux d'emploi (1/2)	119,6 %
Taux de chômage (zone emploi)	11,5 % (déc. 2015)

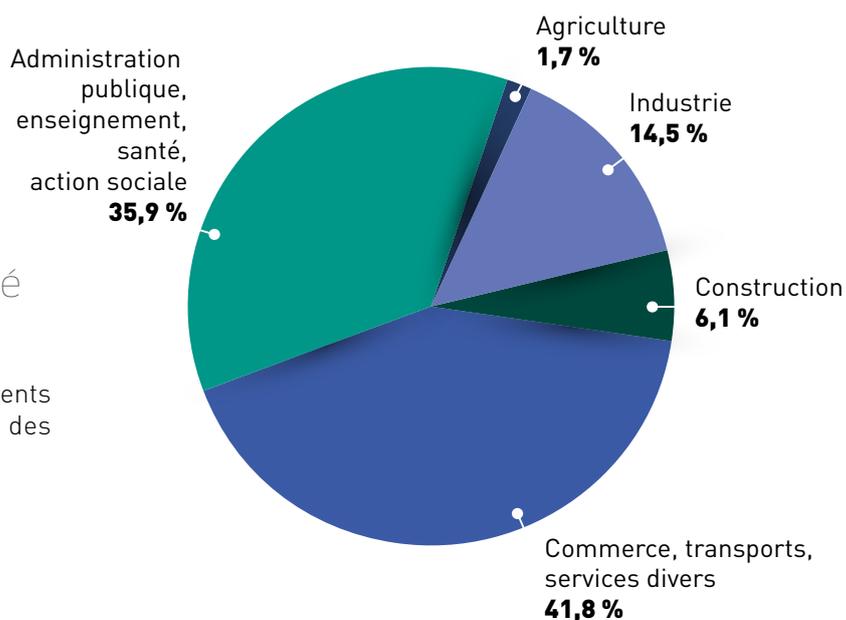
Source : Insee - RP 2013

Avec 33 328 emplois dans le territoire, la Communauté d'agglomération concentre 68,3 % des emplois de la zone d'emploi. Parmi ces emplois, 28 850 (86,5 %) sont salariés et 4 485 (13,5 %) sont des non-salariés. 20,6 % des emplois relèvent de l'industrie et de la construction, contre 17,7 % en moyenne en région Occitanie.

CA Castres-Mazamet : emplois par secteurs d'activité 2013

Castres-Mazamet compte 5 800 établissements (secteurs de l'industrie, du commerce et des services) dont 700 industriels.

Source : Insee - RP 2013 - Exploitation complémentaire - Emplois au lieu de travail



Emplois par catégories socioprofessionnelles

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTRES-MAZAMET	2013	
	NB	
Agriculteurs exploitant	256	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 617	7,9
Cadres et professions intellectuelles sup.	4 019	12,2
Professions intermédiaires	8 774	26,6
Employés	10 865	33,0
Ouvriers	6 441	19,5
Total	32 972	100

Source : Insee - RP 2013 - Exploitation complémentaire au lieu de travail

La Communauté d'agglomération compte sur son territoire 4 000 cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que 2 600 artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

Employés et ouvriers (52,5 %) sont proportionnellement plus nombreux que dans la région Occitanie (46,9 %).

LE FONCTIONNEMENT

L'assemblée délibérante est composée de 49 conseillers communautaires titulaires et de 12 suppléants pour les communes de moins de 1000 habitants. Le Conseil communautaire a élu son président, un bureau composé de 14 vice-présidents et de 10 membres, ce qui permet la représentation de toutes les communes dans cette instance de concertation et de préparation de décisions.



Pascal BUGIS
Président
Maire de Castres



Olivier FABRE
1^{er} Vice-Président
Maire de Mazamet



Philippe LEROUX
Vice-Président
Conseiller municipal de
Castres



Fabienne LÉVÊQUE
Vice-Présidente
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Nathalie de VILLENEUVE
Vice-Présidente
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Pierre FABRE
Vice-Président
Conseiller municipal
délégué de Castres



Janine BARENS
Vice-Présidente
1^{ère} Adjointe au Maire
de Mazamet



Michel MARTIN
Vice-Président
Adjoint au Maire
de Mazamet



Jean-Louis CABANAC
Vice-Président
Maire de Labruguière



Marie-Dominique PESTRE SURLÉS
Vice-Présidente
Adjointe au Maire
de Labruguière



Bernard ESCUDIER
Vice-Président
Maire d'Aussillon



Didier HOULÈS
Vice-Président
Conseiller municipal
d'Aussillon



Bernard CABANES
Vice-Président
Conseiller municipal
de Pont de l'Arn



Vincent GAREL
Vice-Président
Maire d'Aiguefonde



Alain VAUTE
Vice-Président
Maire de
Payrin-Augmontel



Jean-Pierre PARIS
Membre du Bureau
Conseiller municipal
de Castres



Vincent COLOM
Membre du Bureau
Maire de Lagarrigue



Daniel VIAELLE
Membre du Bureau
Maire de
Saint-Amans-Soult



Jean-Louis BATTUT
Membre du Bureau
Maire de Valdurenque



Jean-Louis GAU
Membre du Bureau
1^{er} Adjoint au Maire de
Noailhac



Marc COUSINIÉ
Membre du Bureau
Maire de Navès



Claude AUSSILLOU
Membre du Bureau
Maire de Boissezon



Yohan ZIEGLER
Conseiller
communautaire
Maire de Caucaillères



Gérard CAUQUIL
Membre du Bureau
Maire du Vintrou



Michel CASTAN
Membre du Bureau
Maire du Rialet



Jean-Philippe CÉRÉ
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
d'Aiguefonde



Muriel ALARY
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
d'Aussillon



Dominique PETIT
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
d'Aussillon



Jacqueline CABROL
Conseillère
communautaire
suppléante
Adjointe au Maire
de Boissezon



Brigitte LAQUAIS
Conseillère
communautaire
1^{ère} Adjointe au Maire
de Castres



Xavier BORIES
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Nathalie BALZAN
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Daniel CALLEJON
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Arnaud BOUSQUET
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Fabienne FRAGIACOMO
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Yoan BASTOS
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Laurence MUDET
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Michel SABLAYROLLES
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Geneviève AMEN
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Henri PISTRE
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Philippe GUÉRINEAU
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Martine GILMER
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Jean-Marc POTHIER
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Géraldine ROUQUETTE
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Jean-Paul PILOZ
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Antoine DUARTE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Caucaillères



Marc NOUXET
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Labruguière



Christophe CASTANET
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Lagarrigue



Françoise ROUQUETTE
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Mazamet



Laurent MONNIER
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Mazamet



Philippe BANCAL
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Mazamet



Brigitte BAUX
Conseillère
communautaire
suppléante
1^{er} Adjointe au Maire
de Navès



Henri BOSCH
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Noailhac



Christophe MOUNIÉ
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Payrin-Augmantel



Christophe CHABBERT
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Pont de l'Arn



Jacques BIAU
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
du Rialet



Jérôme CROS
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Amans-Soubert



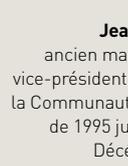
Jean-Paul LAVAGNE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Valdurenque



Régine BENOIT
Conseillère
communautaire
suppléante
1^{ère} Adjointe au Maire
du Vintrou



Michel ILHE
adjoint au maire de Mazamet et
conseiller communautaire depuis
mars 2014.
Décédé le 25 mai 2016.



Jean-Michel ARJONA
ancien maire de Caucaillères,
vice-président du District puis de
la Communauté d'agglomération
de 1995 jusqu'à février 2016,
Décédé le 31 mai 2016.





LES COMPÉTENCES

1. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Afin de soutenir la dynamique économique et l'innovation, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet réalise d'importants efforts pour se doter d'atouts concurrentiels favorisant le développement des activités endogènes et exogènes. « Santé, Numérique, Chimie » sont les domaines sur lesquels elle a établi sa spécificité.

La compétence économique exercée par la Communauté d'agglomération s'appuie sur deux leviers principaux :

- l'accompagnement des entreprises, l'animation économique du territoire et la mise en réseau des acteurs,
- les infrastructures d'accueil des entreprises : une offre foncière et immobilière et des plateformes technologiques.

Pour cela, elle dispose de ses propres services en lien avec l'Association Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} plus spécifiquement chargée d'animer et de mettre en réseau les compétences technologiques, scientifiques et économiques, d'accompagner les projets de création d'entreprises et d'innovation, notamment dans le développement de la e-santé avec l'organisation de l'université de la e-santé à Castres.

Dans un contexte de concurrence territoriale, de mutations et de crise économique, et dans l'attente de la concertation régionale portant sur l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui sera menée courant 2016,

Principales actions

- Maintien des moyens consacrés à l'appui des entreprises et au soutien financier de l'Association Castres-Mazamet Technopole^{CEEI}.
- Adhésion à l'association MADEELI (fusion des agences MPE et MPI de la Région Midi-Pyrénées).
- 2 opérations de revitalisation économique suite à la fermeture du site Weir Minerals et la restructuration du Groupe Pierre-Fabre.

la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a anticipé sur la mise à jour du plan d'action lié au développement économique. Son ambition est que le bassin d'emploi demeure un pôle d'équilibre majeur entre Toulouse et Montpellier au cœur de la nouvelle région Occitanie (Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées).

+ de 100
CONTACTS entreprises

10 ENTREPRISES
industrielles accompagnées

4 ENTREPRISES
aidées pour de l'immobilier

→ ACTIONS EN COURS

Poursuite des actions individuelles et collectives avec la mise en place de mesures conjoncturelles et structurelles pour stimuler la croissance et l'emploi :

- une démarche de marketing territorial permettant de valider le positionnement retenu avec un plan de communication et un plan de prospection ciblé d'entreprises par domaines d'activité.
- un plan susceptible d'être adapté en raison des évolutions législatives et notamment de la compétence développement économique des EPCI qui intègre désormais « la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

LES SITES D'ACTIVITÉ

La Communauté d'agglomération, qui dispose d'une importante offre foncière et immobilière, doit maintenir le niveau d'équipement et la qualité de l'offre de services tout en préparant l'avenir en augmentant ses réserves foncières.

L'offre immobilière est concentrée sur les pépinières-hôtels d'entreprises : L'Arobase, l'Espace Initiatives sur Le Causse-Espace d'Entreprises et le Centre Bradford à Mazamet.

L'offre foncière accompagne les projets des TPE - PME - GE. Il existe du foncier disponible :

- sur les zones du Causse et du Thoré pour les activités industrielles et sur le secteur UZCH du Causse pour des activités liées à la santé,
- sur le site artisanal du Galinrey.

À noter que l'aménagement des sites d'activité dépend de l'évolution de la commercialisation du foncier (viabilisation primaire et secondaire).



HÔTELS D'ENTREPRISES :

9 000 M² occupés

45 ENTREPRISES / 160 EMPLOIS

4 ENTREPRISES en pépinière

Principales actions

- Maintien du taux d'occupation au sein de l'immobilier à caractère industriel et commercial.
- Changement d'affectation de l'Espace Ressources qui retrouve sa vocation de bâtiment administratif, de l'immobilier Berthollet en vue de sa cession par la Ville de Castres.
- Ouverture d'un espace de co-working à L'Arobase.
- Création d'un espace dédié à la e-santé à la pépinière suite à la création du Grand Prix d'implantation start-up e-santé qui a permis de détecter 2 projets innovants.
- Extension de la plateforme technologique et scientifique de galénique avancée (GALA).
- Commercialisation des espaces économiques.
- Remise à niveau des zones d'activité dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.



→ ACTIONS EN COURS

- Lancement des études relatives à l'aménagement d'un secteur de la ZAC du secteur à vocation industrielle (sud aéroport).
- Évolution de l'offre de services aux entreprises : conciergerie d'entreprises...
- Poursuite de la concentration de l'offre immobilière d'accueil d'entreprises sur les 3 sites principaux.



2. L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ENJEU VITAL DU DÉSENCLAVEMENT

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est mobilisée depuis longtemps pour le développement des infrastructures de communication indispensables au maintien de l'activité économique et à la qualité de vie de sa population.

- L'engagement dans les TIC et la création d'un réseau haut débit précurseur ont permis de développer les industries du numérique et de la santé, et de renforcer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire.
- La pérennisation de la plateforme aéroportuaire est un outil de développement pour les entreprises locales.
- L'action déterminée auprès de l'État pour obtenir la création d'une voie autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet, devenue d'une urgence vitale au regard de la sécurité des usagers, du maintien du tissu économique et de la capacité de Castres-Mazamet à tenir son rôle de pôle d'équilibre au cœur de la nouvelle région Occitanie.



Principales actions

- L'engagement dans les technologies numériques se poursuit pour faire de Castres-Mazamet un territoire connecté haut débit, tant pour les entreprises au travers de son réseau métropolitain de fibre optique, que pour les particuliers avec le développement du FTTH (Fiber to the home) sur le territoire de l'agglomération.
- Le soutien à l'aéroport de Castres-Mazamet au travers de la participation de la Communauté d'agglomération au syndicat mixte (voir fiche Infrastructure aéroportuaire).
- L'accompagnement du projet autoroutier Toulouse/Castres-Mazamet.



L'AUTOROUTE TOULOUSE/CASTRES-MAZAMET

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est active au sein du Comité de suivi et du Comité de Pilotage du projet de liaison autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet, présidé par le Préfet de Région Occitanie.

Attentive à l'avancée du dossier, elle intervient pour faire valoir les attentes légitimes du territoire et porter auprès de l'État la parole des habitants et des acteurs socio-économiques.

Autoroute Toulouse/ Castres-Mazamet : vers l'enquête d'utilité publique

Après le débat public en 2009, la décision ministérielle en 2010 de réaliser l'aménagement sous forme concédée, la nouvelle confirmation ministérielle en avril 2014 et la validation du tracé de référence par le Préfet de Région en juillet 2014, le projet d'autoroute Castres-Toulouse est arrivé au seuil de l'enquête d'utilité publique.

Un résultat socio-économique favorable

Au cours de l'année 2015, les services de la DREAL ont amorcé une démarche de précision technique du dossier. L'objectif annoncé par les services de l'État était de sécuriser le dossier, études de trafic, en réalisant l'estimation détaillée du coût du projet et en actualisant les études socio-économiques et financières sur la base des derniers référentiels.

Ces études ont confirmé les hypothèses de trafic avancées lors du débat public en 2007. Le coût

du projet est estimé à 470 M€ (420 M€ en 2007) pour une subvention d'équilibre comprise entre 180 et 270 M€. Les estimations socio-économiques font apparaître une valeur actuelle nette de 432 M€, signifiant qu'un euro investi rapporte 1,46 € d'avantages à la collectivité.

Cette phase de précision technique, souhaitée par la DREAL, a retardé la date d'ouverture de l'enquête d'utilité publique, désormais prévue pour la fin de l'année 2016. L'objectif d'une mise en service de l'équipement entre 2022 et 2024 est maintenu.

Trafic estimé à

9 400
VÉHICULES/JOUR

→ ACTIONS EN COURS

Réunion du Comité de pilotage (COPIL) en février, au cours duquel le Préfet de Région a retenu décembre 2016 comme date prévisionnelle de lancement de l'Enquête d'Utilité Publique.



L'INFRASTRUCTURE AÉROPORTUAIRE

La plateforme aéroportuaire constitue une infrastructure indispensable à l'aménagement et au développement de Castres-Mazamet. Cet aéroport régional est devenu un réel outil d'expansion économique du bassin d'emploi qui participe au désenclavement du territoire grâce aux liaisons régulières avec Paris.

Afin de le pérenniser, malgré les restrictions budgétaires imposées par l'État, en particulier, pour les chambres de commerce et d'industrie et les collectivités locales, une évolution de son mode de fonctionnement, de financement et de gestion est envisagée.

3 ROTATIONS quotidiennes
avec Paris

1 LIGNE saisonnière
hebdomadaire vers Ajaccio

43 500
PASSAGERS par an

9 416 MOUVEMENTS par an

1 M€ DE PARTICIPATION
FINANCIÈRE par an.



Principales actions

En 2015, la Communauté d'agglomération a continué à soutenir l'exploitation de la ligne aérienne et de l'aéroport régional Castres-Mazamet à travers ses participations au syndicat mixte.

- Conclusion de la nouvelle convention avec la Compagnie HOP.
- Négociation du protocole de cofinancement de cette ligne aérienne suite au désengagement de l'État et donc une participation financière accrue des collectivités locales.
- Renforcement du niveau d'équipement et de services (aménagement parking, extension aérogare, obtention de la certification aéroportuaire européenne).
- Lancement d'une réflexion sur l'évolution de la plateforme, son positionnement et sa gouvernance.



→ ACTIONS EN COURS

- Une réflexion sur l'évolution de la gouvernance de l'aéroport pour défendre cet outil d'aménagement du territoire, simplifier sa gestion et pérenniser son financement.
- Une mobilisation de tous les acteurs locaux pour inscrire l'aéroport au sein des stratégies régionales et locales de développement économique.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)



La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, compétente en matière d'aménagement de l'espace, est membre du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne avec 2 Communautés de communes voisines: Sor et Agout et la Haute Vallée du Thoré soit 49 communes.

Le SCoT est un document d'urbanisme qui traduit sous forme d'orientation et d'objectifs, le projet du territoire à l'échelle de ces 3 intercommunalités.

Un premier SCoT a été approuvé le 24 janvier 2011, sur un premier périmètre (33 communes) et est actuellement opposable aux PLU et Cartes communales sur le périmètre d'origine. Il a été mis en révision le 26 février 2015 pour tenir compte de l'extension de son périmètre et des évolutions réglementaires (lois Grenelle, loi ALUR, loi Notre...).

937 KM²

3 INTERCOMMUNALITÉS

49 COMMUNES

106 000 HABITANTS

→ ACTIONS EN COURS

- Février/mars : commissions territoriales.
- Mai : rendu du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (EIE).
- Juin : présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement en commission urbanisme du SCoT, en Bureau, aux personnes publiques associées (État, Région, Département, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, chambres consulaires...) et en comité syndical.
- 23 juin : matinée d'échanges sur les centralités du SCoT.
- Septembre : engagement de la phase projet du SCoT.

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

937 km²
49 communes
106 000 habitants

3 intercommunalités
- CA Castres-Mazamet (16 communes)
- CC Sor et Agout (26 communes)
- CC Haute Vallée du Thoré (7 communes)

40 500 emplois



Principales actions

- 26 février 2015 : installation d'un nouveau comité syndical après l'extension du périmètre, représentant l'ensemble du territoire et engagement de la procédure de révision.
- Élaboration d'un cahier des charges pour le choix d'un bureau d'études en charge de la révision du SCoT.
- En septembre, début des études de révision avec le groupement Aménis, CRP consulting, Biotopie : entretiens avec les élus et acteurs du territoire, réunion de sensibilisation.
- En novembre et décembre : commissions thématiques...
- Création d'un site internet d'information du public.

LE PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN (PDU)



Bien que le PDU ne soit pas obligatoire, la Communauté d'agglomération a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains. Le PDU détermine les principes régissant l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement dans son périmètre.

Il fixe les orientations du territoire en matière de déplacements pour 10 ans en collaboration avec les acteurs du territoire (Région, Département, Communes...) avec obligation de suivi et d'évaluation au bout de 5 ans. Le contenu du PDU est défini par le Code des Transports. Il doit veiller à un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part.

Un des objectifs du PDU est la diminution du trafic automobile au profit des transports en commun, de l'intermodalité, du covoiturage, du vélo et de la marche, en développant des actions d'information et de sensibilisation...

PART DE LA VOITURE
dans les déplacements :

66 % pour scénario
AU FIL DE L'EAU

62 % pour scénario
MOBILITÉ AMÉLIORÉE

57 % pour scénario
VOLONTARISTE

Principales actions

- Le diagnostic du PDU a été finalisé lors du comité de pilotage du 8 juillet 2014 et en bureau communautaire du 20 octobre 2014. Trois scénarios possibles du PDU ont été présentés en bureau de la Communauté d'agglomération en janvier 2015 : un scénario au fil de l'eau, un scénario de mobilité améliorée et un scénario plus volontariste.
- Ces scénarios doivent contribuer à la stratégie globale de la collectivité en matière de déplacements dans la perspective du développement durable et sont donc soumis à évaluations environnementales.

→ ACTIONS EN COURS

- 12 mai 2016 : présentation des premières actions à réaliser par les communes, la Communauté d'agglomération et les autres acteurs de la mobilité (État, Région, Département...).
- 2^e semestre : validation lors d'un comité de pilotage des actions, consultation des autres acteurs (État, Département, Région...), et évaluation environnementale des actions retenues



LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET)

Préserver l'environnement, lutter contre les effets liés aux changements climatiques et mener les projets de la Communauté d'agglomération dans une dynamique de développement durable, telle est la définition du Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

Adopté en 2013, le PCET a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie générées sur le territoire.



Principales actions

- Le PCET est désormais dans la phase de mise en œuvre à travers le programme d'action à réaliser sur la période 2013-2017. En 2015, la Communauté d'agglomération a engagé des actions sur la thématique énergie avec le lancement d'un concours d'économies d'énergie à l'échelle du territoire.
- La réalisation d'études a permis d'identifier les gisements d'économies d'énergie possibles sur trois bâtiments de la collectivité ainsi que la faisabilité de créer un 3^e réseau de chaleur sur le territoire (Castres).
- Afin d'initier et de sensibiliser les habitants aux effets du changement climatique, la Communauté d'agglomération a participé au programme « Connaître la biodiversité et agir sur son territoire » et a également organisé un concours photo sur le thème de la biodiversité.
- L'année 2015 a également été marquée par la labellisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) de la Communauté d'agglomération. Ce label récompense les collectivités souhaitant s'engager dans la transition énergétique. Cette reconnaissance permet de mobiliser 500 000 € auprès de l'État pour aider la Communauté d'agglomération et les communes partenaires à la mise en place d'actions concrètes d'ici 2017.

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

2 ÉTUDES RÉALISÉES
Audits des bâtiments et étude sur les réseaux de chaleur

2 PROGRAMMES territoriaux engagés :
› Territoire à énergie positive pour la croissance verte (500 000 € mobilisés)
› Biodiversité

12 ÉVÉNEMENTS
organisés à destination du grand public

1 000
PERSONNES sensibilisées

→ ACTIONS EN COURS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet met en œuvre les actions inscrites dans le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (achat de bus propre et de véhicules électriques, travaux sur l'éclairage public avec remplacement par des lampes LED). Ces actions s'intègrent dans les multiples projets de la collectivité et contribuent également à l'atteinte des objectifs du PCET.

3. LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

La Région Occitanie a décidé d'accompagner les territoires sur la période 2015-2020 par de nouvelles politiques contractuelles sous la forme d'un contrat unique.

LE CONTRAT TERRITORIAL

Le Contrat Régional Unique d'agglomération de Castres-Mazamet a ainsi pour but d'organiser le partenariat entre la Région, le Département du Tarn et la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet et agir pour :

- la croissance et l'emploi dans le territoire de l'agglomération de Castres-Mazamet en lien avec les territoires environnants,
- le renforcement de la cohésion territoriale notamment dans le cadre de la Politique de la Ville,
- l'attractivité et le rayonnement du territoire.

➔ ACTIONS EN COURS

Programmation année 2

Total général des opérations (en € HT) par maîtres d'ouvrage :

- CACM : 206 400
- Castres : 6 274 363
- Mazamet : 460 110
- Aussillon : 115 409
- Payrin-Augmontel : 147 161

Localisation projets Total opérations (en € HT)

Commune centre Castres : 6 480 763
Autres communes : 722 680

Subvention exceptionnelle conformément aux dispositions de CRU (en € HT)

Castres : 660 000



Le calendrier du Contrat Régional Unique découle directement de celui du Contrat de Plan État-Région qui doit être revu à l'issue du regroupement des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour être fusionné en un Contrat de Plan Unique à l'échelle de la nouvelle Région sans en modifier les priorités.

Ainsi, le Contrat Régional Unique de l'agglomération de Castres-Mazamet signé le 17 décembre 2015 est décliné en programmes opérationnels annuels pour une période de 3 ans à l'issue de laquelle une révision permettra de l'adapter au cadre d'intervention de la nouvelle Région et au transfert des compétences résultant de la réforme territoriale de la loi NOTRe.

PROGRAMMATION ANNÉE 1

**TOTAL DES OPÉRATIONS
PAR MAÎTRES D'OUVRAGE (en €HT)**

Communauté d'agglomération :

15 M€

Castres :

5,6 M€

Mazamet :

42 000 €

Principales actions

PROGRAMMATION ANNÉE 1

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	MAÎTRE D'OUVRAGE	TOTAL HT	TOTAL DES AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES		ATTRIBUTION
			Montant €	%	
ZIR Le Causse - Création d'une zone chimie verte et énergies renouvelables	CACM	2 665 292	554 562	20,81	
Réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à Castres	CACM	4 355 300	1 524 355	35	
Réalisation d'un bassin nordique à L'Archipel à Castres	CACM	5 900 000	2 360 000	40	588 777 Conseil Régional
Réhabilitation de la médiathèque centrale à Castres	CACM	1 991 000	1 095 000	80	
Politique de la Ville Quartier de Lameilhé - Création d'un terrain multisports	Castres	51 600	17 200	40	
Stade de rugby Pierre-Antoine - Amélioration des conditions d'accueil	Castres	2 200 000	1 760 000	80	440 000 Conseil Régional
Église Notre-Dame de la Platé - Restauration des décors intérieurs	Castres	1 078 225	862 580	80	
Aménagement des accès au jardin du Mail	Castres	144 500	86 700	60	
Réaménagement rue Gambetta	Castres	923 000	553 800	60	
Réaménagement rue Mahuzies	Castres	733 133	390 000	53,19	
Réaménagement rue Sabatier	Castres	501 470	226 578	45,18	
Résorption friche industrielle 93 rue de la Resse	Mazamet	342 000	205 200	60	

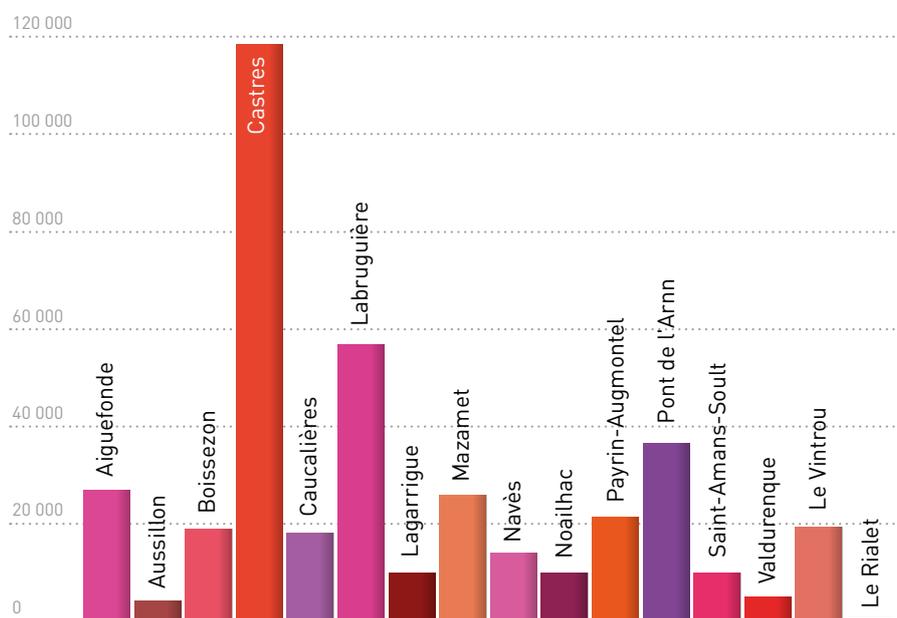
LES FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES

Depuis 2012, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a mis en œuvre un dispositif de soutien financier aux communes membres.



Ce dispositif est doté de 880 000 € par an et décliné par thèmes d'intervention tels que le développement économique, l'aménagement de l'espace, la politique de la ville, l'équilibre social de l'habitat. Il est complété par un fonds de soutien spécifique aux communes rurales, doté de 120 000 €.

Attributions par commune



ATTRIBUTIONS

Valorisation du patrimoine

51 707 €

Valorisation des espaces publics

213 749 €

Réalisation pistes cyclables

12 130 €

Cohésion territoriale :

pour les communes très rurales et les très petites communes :

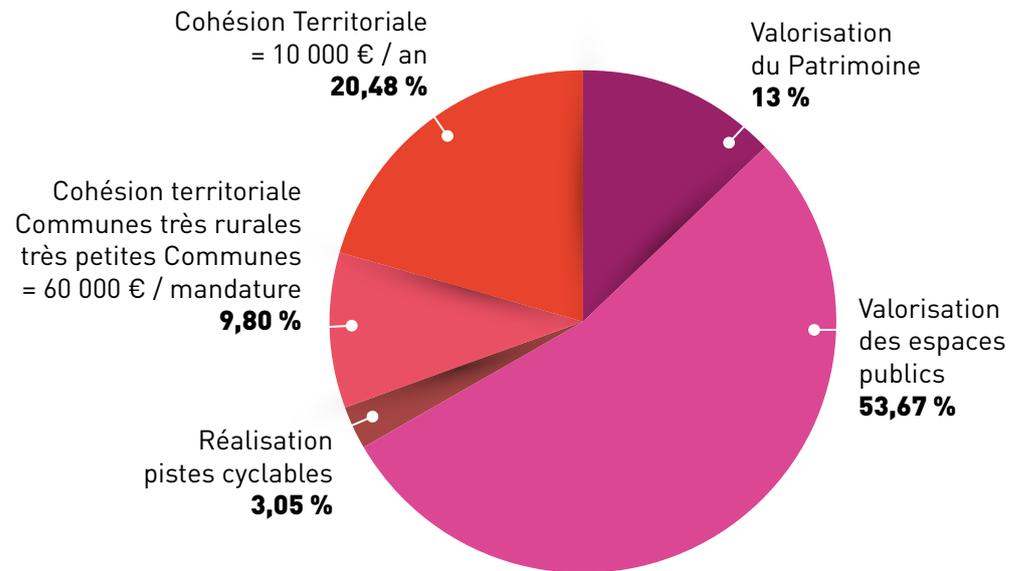
38 977 €

pour les communes non urbaines :

81 473 €



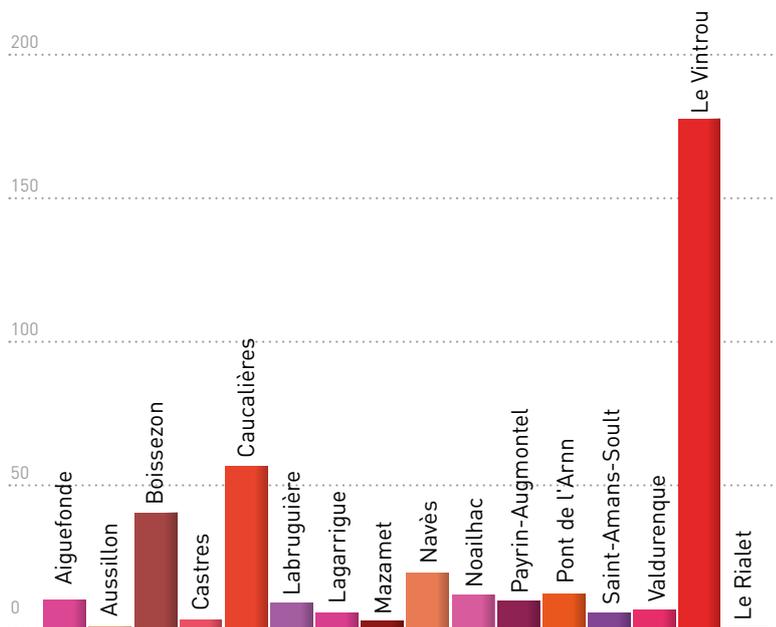
Attributions par thématique



Principales actions

Le montant des fonds de concours alloués en 2015 s'élève à 397 766 € par an.

Attributions par habitant



4. L'HABITAT ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

LA POLITIQUE DE LA VILLE

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville.
- Animation et coordination des différents dispositifs contractuels de développement urbain, d'insertion économique et sociale et de prévention de la délinquance.
- Programmation des actions définies dans le Contrat de ville.
- Le quartier de Laden-Petit Train a été retenu parmi les sites de projet d'intérêt régional de l'ANRU. Le protocole de préfiguration de l'opération a été négocié dans le volet du territoire du CPER.

Principales actions

Un diagnostic a été élaboré sur les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'agglomération. À Castres : Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous-Lardaillé, Lameilhé et le centre-ville. À Aussillon : La Falgalarié. Les communes de Labruguière et de Mazamet sont classées en quartiers de veille active.

Le cadre unique et global de ce nouveau contrat signé par l'ensemble des partenaires le 5 novembre 2015, repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement économique et l'emploi.

Les actions d'insertion économique font l'objet d'un suivi attentif précisant les objectifs et les indicateurs d'évaluation. Une étude sur les marchés émergents a permis de constituer plusieurs groupes de travail pluri-institutionnels autour de cinq thématiques : économie numérique, agriculture et agroalimentaire, économie circulaire, énergies alternatives et éco-construction, santé et services à la personne et aux entreprises.

52 ACTIONS portées par 27 structures

COÛT GLOBAL

2,8 M€

164 000 €

DE SUBVENTIONS du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

6 656 HEURES réalisées dans le cadre des clauses sociales

→ ACTIONS EN COURS

- Appels à projets 2016 : 11 décembre 2015
- Poursuite des études sur le développement de marchés émergents notamment : conciergerie et espace test agricole.
- Signature du protocole de préfiguration de l'opération ANRU de Laden-Petit Train.

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat.
- Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
- Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Rattachement de l'Office public de l'habitat de Castres à compter du 1^{er} janvier 2017 (article L.421-6 du Code de la construction et de l'habitation).



LOGEMENTS PUBLICS

142
LOGEMENTS
réhabilités

340 000 €
DE SUBVENTIONS
attribuées

28
LOGEMENTS
neufs

8
GARANTIES
d'emprunts

LOGEMENTS PRIVÉS

30 DOSSIERS DÉPOSÉS dans le cadre
de l'OPAH pour **18 800 €** de subvention
de la Communauté d'agglomération

2 550 €
DE SUBVENTIONS
au titre du programme
Habiter Mieux

6 210 €
DE SUBVENTIONS au titre
du Plan de protection des
risques technologique

Principales actions



- La Communauté d'agglomération a soutenu les bailleurs sociaux en subventionnant la construction de logements neufs ou réhabilités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en leur apportant des garanties d'emprunt.
- Un effort particulier a été maintenu sans discontinuité en direction des propriétaires privés grâce au programme Habiter

Mieux et à l'Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en octobre 2015 sur l'ensemble du territoire. Cette nouvelle OPAH a pour objectif prioritaire la rénovation énergétique des logements répondant aux orientations nationales et aux préconisations faites dans le PLH et dans le Plan Climat Énergie Territorial.

- La Communauté d'agglomération subventionne également les logements situés dans le périmètre du Plan de Protection des Risques Technologiques (PPRT). Les travaux concernent le changement et/ou le renforcement des menuiseries existantes

→ ACTIONS EN COURS

Logements publics

- Poursuite des aides et garanties d'emprunt des organismes de logement social.
- Mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Logements privés

- Poursuite de l'OPAH et du PPRT.

5. LES TRANSPORTS COLLECTIFS

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

La Communauté d'agglomération est autorité organisatrice de transports urbains depuis sa création en 2000. À ce titre, elle exploite en régie le réseau urbain Libellus, la navette centre-ville Libellus Chrono, le transport à la demande Taxi-Libellus, le transport de personnes à mobilité réduite Mobi-Libellus et depuis 2012, les transports scolaires dans son périmètre.



Principales actions

- La mise en service du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV).
- La mise en service du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Mazamet.
- L'adoption du schéma directeur d'accessibilité.
- La livraison d'un nouvel autobus et d'un véhicule dédié aux déplacements des personnes à mobilité réduite.
- Les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau.
- La conclusion d'un marché public (sur 4 ans) visant à desservir la base de loisirs du Lac des Montagnès.
- La sonorisation des véhicules pour les personnes malvoyantes.

1,45 KM
parcourus

2,3 MILLIONS
de voyageurs transportés

10 LIGNES
régulières

22 LIGNES
scolaires

16 LIGNES
de transports
à la demande

12 NOUVEAUX
ARRÊTS mis en
accessibilité

→ ACTIONS EN COURS

- Suite du programme de mise en accessibilité PMR des arrêts du réseau.
- Achat d'un bus électrique dans le cadre du TEPCV.
- Intervention du personnel de Libellus dans les établissements scolaires afin de créer du lien.
- Mise en place de QR codes aux arrêts pour suivi en temps réel de l'arrivée du prochain bus.
- Étude pour l'optimisation de certains services.



6. LA GESTION DES DÉCHETS

PRÉVENTION ET RÉDUCTION

Cette compétence comprend la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. La partie collecte est exercée en régie par les services de la Communauté d'agglomération. La partie traitement est déléguée au syndicat mixte TRIFYL qui assure en régie la gestion des déchèteries, des quais de transfert et des unités de traitement.

Principales actions

- Le mode de collecte des déchets de 6000 habitants des communes de Labruguière et Navès a évolué d'un système de collecte en bacs de regroupement vers des bacs individuels pour les déchets résiduels et recyclables. Ce changement doit permettre une réduction des déchets résiduels et une hausse de la qualité et de la quantité des déchets recyclables.
- 33 conteneurs enterrés ont été mis en service dans l'ensemble du territoire.
- Le programme prévention des déchets visant à réduire la production des déchets s'est concrétisé par la distribution de 1 500 composteurs individuels, d'autocollants « Stop Pub » apposés sur les boîtes à lettres et l'ajout de 8 colonnes aériennes de récupération du textile.



100 € TTC/HABITANT
= coût total du service de collecte et traitement des déchets

0 % d'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis 2007

- 5 % de déchets produits par les habitants par rapport à 2010

→ ACTIONS EN COURS

- Amélioration de la collecte du verre.
- Distribution de composteurs et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Installation de conteneurs enterrés.
- Études sur l'évolution des modes de collecte et de traitement des déchets suite à l'adoption de la Loi sur la Transition Énergétique.

7. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES ET LA PATINOIRE

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet gère depuis 2000 la piscine et la patinoire de Castres. En 2010, se sont ajoutées les piscines Caneton et de La Lauze, ainsi que la gestion de la baignade de la base de loisirs des Montagnès.

Principales actions

Ouverture du Centre aquatique à Mazamet

- La piscine de La Lauze, ouverte 1970, a fermé ses portes en mai 2014. Un nouvel équipement construit sur le même site a ouvert en juin 2015 : le Centre aquatique de Mazamet. Il propose des services correspondant aux attentes des différents utilisateurs : public, scolaires et clubs (natation et plongée subaquatique). Ce complexe apporte au bassin mazamétain un atout de très grande qualité. Plus qu'une piscine, le Centre aquatique est un pôle de jeux, de sport, de détente et de relaxation qui s'adresse à tous.

- Les bassins ont été intégralement réalisés en inox, une première dans le Tarn. C'est un choix garant de longévité, de facilité d'entretien et d'esthétique. Avec son espace bien-être, le Centre aquatique propose : deux saunas, un hammam, des douches à seaux. L'opération s'élève à 11,5 millions d'euros TTC, financée par la CACM avec l'aide de la Région Midi-Pyrénées, le département du Tarn et l'État.



→ ACTIONS EN COURS

L'équipe de maîtrise d'œuvre du futur bassin nordique de 50 m à L'Archipel (projet de 4,70 M€ HT de travaux) a été retenue. Ouverture de cette extension courant 2019.

2 grosses opérations de maintenance sont réalisées sur 2016 à L'Archipel : le remplacement d'une chaudière (30 k€ HT) ainsi 38 k€ HT de travaux sur le groupe froid de la patinoire.

3 PISCINES

1 PATINOIRE

378 761 PERSONNES accueillies



67 AGENTS titulaires, remplaçants et saisonniers

1,05 M€ DE RECETTES

5,64 M€ DE FRAIS de fonctionnement

4,16 M€ D'INVESTISSEMENT

Travaux réalisés

Au-delà des travaux de maintenance, réalisés chaque année afin d'assurer la pérennité des installations ainsi que le confort et la sécurité des usagers, les principaux investissements réalisés en 2015 ont été :

- Travaux à L'Archipel : remplacement des portillons d'évacuation adaptés aux PMR (accueil), reprise de l'étanchéité du sol de la cuisine du restaurant, achèvement de la réfection des joints du carrelage de la piscine...
- Achats : renouvellement partiel des patins de location (patinoire Archipel), sonorisation des cours aquagym (piscine Archipel), mats pour signalisation de la baignade (base de loisirs des Montagnès), généralisation du logiciel de gestion de la planification des usagers et du personnel (tous sites), ainsi que le renouvellement partiel du matériel technique (monobrosses, matériel électroportatif).

LES MÉDIATHÈQUES

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire la gestion des médiathèques de :

- Castres, principale et annexe, sises en sites propres,
- Labruguière, située au sein de l'équipement culturel Le Rond-Point,
- Mazamet, située au sein de l'équipement culturel Espace Apollo Michel-Bourguignon.



Toutefois, la date de prise effective de gestion par la Communauté d'agglomération a été fixée au 1^{er} janvier 2016.

Principales actions

Les six derniers mois de l'année 2015 ont été consacrés, tant par les communes que par la Communauté d'agglomération, à la préparation du transfert par :

- l'évaluation des charges transférées pour l'année de référence choisie, l'exercice 2014,
- la création du groupe de travail des élus chargé de toutes questions touchant aux médiathèques ; de la politique de la lecture publique à la validation de leur gestion,
- les actes préparatoires nécessaires à la nouvelle organisation en réseau des établissements (organigramme, procédures communes, tarification unique et harmonisation des règlements intérieurs).

4 ÉTABLISSEMENTS

31 AGENTS

19 667 USAGERS

1 229 379 €
DE BUDGET

→ ACTIONS EN COURS

- Transfert effectif des médiathèques (personnel, budget, organisation).
- Définition d'une programmation culturelle commune.
- Lancement des premières actions partagées.
- Définition du pré-programme de réhabilitation de la médiathèque centrale de Castres.

L'ESPACE APOLLO MICHEL-BOURGUIGNON

L'Espace Apollo Michel-Bourguignon, réalisé en 1994 par la commune de Mazamet, constitue l'équipement culturel du bassin de vie mazamétain. En effet, ce bâtiment de 4 500 m² composé d'une salle de 324 fauteuils, d'une salle de 155 fauteuils, de 450 m² d'espaces d'exposition ainsi que d'une médiathèque de 900 m², reçoit de nombreuses manifestations tout au long de la saison culturelle : théâtre, concert, exposition tout en offrant une activité cinéma permanente.

Jusqu'à fin 2015, la Communauté d'agglomération avait en charge la gestion du bâtiment tandis que la programmation culturelle relevait de l'association. À ce titre, cette association a reçu le soutien financier de la DRAC, du Conseil régional de Midi-Pyrénées et du Conseil départemental du Tarn.

Principales actions

L'évènement majeur de l'année 2015 a résidé dans la préparation du changement du mode de gestion de l'équipement par la dissolution de l'association Accord et la création par la Communauté d'agglomération d'une régie personnalisée reprenant la programmation culturelle, tout en assumant la charge de l'entretien et du fonctionnement du bâtiment.



45 807 USAGERS

4 655
pour les SPECTACLES
de l'Espace Apollo

41 152
pour le CINÉMA
de l'Espace Apollo

19 667 USAGERS
pour la MÉDIATHÈQUE de Mazamet

23 SPECTACLES

7 EXPOSITIONS

1 465
SÉANCES DE CINÉMA

6 ANIMATIONS



→ ACTIONS EN COURS

Création de la régie Apollo (statuts, budget, conventionnement avec les partenaires)

- Budget : 556 500 €
- Personnel : 6 agents

LO BOLEGASON

Lo Bolegason, équipement culturel réalisé par la commune de Castres en 2000 et labellisé SMAC par le ministère de la Culture, a pour vocation de favoriser la diffusion de la musique actuelle à travers :

- la mise à disposition de 6 studios de répétition aux musiciens locaux,
- la mise en place d'outils, d'ateliers et de rencontres avec des artistes permettant d'apporter informations, conseils et aides aux musiciens,
- des actions de partenariat avec des établissements scolaires en direction du jeune public,
- la résidence d'artistes,
- la production dans la salle de 500 places de concerts d'artistes et de groupes émergents comme confirmés.



La régie personnalisée Lo Bolegason, forte d'une équipe de 7 salariés, ayant de plus en charge la gestion du bâtiment de 750 m², est soutenue financièrement par la DRAC, le Conseil régional de Midi-Pyrénées et le Conseil départemental du Tarn.

→ ACTIONS EN COURS

- Mise à disposition par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet d'un bâtiment mitoyen à fin d'usage d'annexe.
- Mise en place d'un studio d'enregistrement.
- Mise en place d'un système de captation vidéo.

Principales actions

Avec l'aide du festival de Massy (91), Lo Bolegason a organisé du 29 au 31 octobre 2015 la 1^{ère} édition du festival « Les Primeurs de Castres » offrant une scène pour des premiers albums et a accueilli 15 groupes et 1 090 spectateurs durant trois jours. Les retours très positifs, du public comme des partenaires, permettent d'envisager l'implantation durable de cette manifestation unique dans le Sud de la France.

10 222 SPECTATEURS

1 784 HEURES de studios

43 ÉVÈNEMENTS

25 CONCERTS payants

18 CONCERTS gratuits et en partenariat

727 104 €

DE BUDGET dont

141 375 €

DE BUDGET artistique

116 086 €

DE RECETTES billetterie et studios

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN

Par délibération du 9 décembre 2013, le Conseil d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire la participation des communes au financement du Syndicat mixte départemental du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (CMDT). La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet entendait ainsi offrir aux élèves des communes de son territoire les mêmes conditions d'accès au service public tout en mutualisant les charges futures au niveau intercommunal.



Le Conservatoire dispose sur le territoire de la Communauté d'agglomération de son siège administratif départemental et de trois antennes d'enseignement :

- Castres, siège et antenne, bâtiments mis à disposition par la commune.
- Labruguière, située au sein de l'équipement culturel Rond Point, géré par la commune.
- Mazamet, située au sein de l'école du Gravas, géré par la commune.

Dans le cadre d'une convention, le Conservatoire assure l'entretien et la gestion des bâtiments du siège et de l'antenne de Castres et la Communauté d'agglomération a en charge les travaux de grosses réparations.



ACTIONS EN COURS

Poursuite des travaux sur les bâtiments du siège et de l'antenne de Castres par le ravalement des façades.

Principales actions

La Communauté d'agglomération a réalisé sur les bâtiments du siège et de l'antenne de Castres les travaux d'étanchéité et d'accessibilité.

735 ÉLÈVES

411 HEURES d'enseignement

Contribution de la Communauté d'agglomération :

622 043 €
de participation

19 469 €
de travaux



8. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté d'agglomération s'appuie sur le Syndicat mixte constitué à cet effet avec le Conseil départemental du Tarn. Il s'agit d'étudier tous projets pouvant concourir au développement de formations supérieures, réaliser et cofinancer les constructions et équipements universitaires, promouvoir le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation, faciliter la vie étudiante dans la cité...

L'effectif, qui s'accroît depuis 10 ans, compte 1829 étudiants en 2014-2015, répartis dans 18 établissements, dont la moitié sur le campus de La Borde Basse entre le lycée et les 3 établissements universitaires : IUT de l'Université Paul Sabatier, École d'ingénieurs ISIS de l'INU Jean-François Champollion, École supérieure d'audiovisuel de Toulouse de l'Université Jean-Jaurès.

→ ACTIONS EN COURS

- Réalisation de la phase administrative de l'opération de La Maison de Campus pour dépôt du permis de construire au 4^e trimestre.
- Mise au point de nouveaux projets de formation (rentrée 2017) : licence pro à l'IUT et filière pro complète : licence et masters à l'ESAV.
- Soutien à l'entrepreneuriat étudiant : Tarn Up, Startups à l'école...
- Contribution au nouveau schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Principales actions

- Dans le cadre du Contrat de site qui s'est achevé le 31/12/2015 ont été notamment réalisés l'extension de l'IFSI (1,59 M€), des logements étudiants en centre-ville (0,35 M€), la création et l'équipement du Connected Health Lab de l'école ISIS (0,67 M€), ainsi que l'équipement en 2 tranches de la plateforme de tests de transport et conditionnement Ilipack de l'IUT (0,58 M€).
- En 2015, les opérations immobilières du CPER ont été programmées :
 - construction de la Maison de campus, équipement mutualisé dont l'établissement porteur est l'INU Jean-François Champollion, coût estimé : 3,25 M€ en tranche 1, équipement 130 k€ ;
 - réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT, dont l'établissement porteur est l'Université Paul Sabatier, coût estimé : 3,60 M€, équipement 168 k€.
- L'opération de La Maison de Campus a été engagée.
- En 2015 a également été créé le FabLab « Innofab », atelier de fabrication numérique équipé de machines-outils pilotées par ordinateurs, telles que des imprimantes 3D, dans un lieu ouvert à un public d'étudiants, de salariés, d'entrepreneurs ; l'objectif est de diffuser la culture technique et scientifique auprès des jeunes, de valoriser les filières scientifiques et technologiques, d'encourager l'entrepreneuriat. Le financement est assuré par le Syndicat mixte, l'IUT, la CCI du Tarn, et des participations d'entreprises partenaires pour constituer un réseau de ressources autour du FabLab.

3 FILIÈRES : chimie, numérique, santé et des formations tertiaires

18 ÉTABLISSEMENTS universitaires ou secondaires, publics et privés.

1829 étudiants

214 000 € de participation annuelle de la Communauté d'agglomération.

50 % de boursiers

1/3 d'alternants

9. LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La collectivité mène un projet de coopération décentralisée avec la Ville de Guédiawaye au Sénégal en partenariat avec l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès. Un projet soutenu par le Ministère des Affaires Étrangères qui consiste à développer un outil de cartographie (SIG) pour aider les services de la ville de Guédiawaye dans leurs missions et améliorer la connaissance de leur territoire.



Principales actions

- Recrutement puis installation au 1^{er} juin d'un nouveau Volontaire de Solidarité International (VSI) pour former une technicienne et pour développer le SIG de Guédiawaye en vue d'un transfert de compétences réussi pour la fin du projet.
- Réalisation de 2 Missions à Guédiawaye (janvier et mai) en soutien au travail du VSI pour rencontrer les acteurs de la collectivité (Maire, directeurs et agents), promouvoir le SIG auprès des services et des responsables de Guédiawaye et travailler avec les partenaires de la Ville, notamment l'Agence de Développement Municipale. Présentation du SIG au Délégué du Ministère des Affaires Étrangères venu pour cela à Guédiawaye.
- Réalisation de nombreuses cartes par le SIG sur les thèmes de la fiscalité, l'enseignement, le foncier, les projets de la ville...
- Participations à des événements et réunions liés à la coopération décentralisée : forum de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales, réseau e-Atlas et réseau régional Midi-Pyrénées Coopdev', rencontre des collectivités de Midi-Pyrénées...
- Information et communication sur le projet au travers de différents supports.

→ ACTIONS EN COURS

- Finalisation carte des projets de la ville de Guédiawaye.
- Avril : accueil à Castres-Mazamet d'une délégation.
- Mai : mission bilan à Guédiawaye et fin de mission du second VSI en mai.
- Rapport technique et financier année 3.
- Formation approfondie au SIG de 5 jours pour une technicienne et un chef de service.
- Expression des besoins SIG dans l'audit réalisé pour le projet urbain de Guédiawaye.

GUÉDIWAYE

Commune de l'agglomération de Dakar de

450 000 habitants **20 KM²**



LES RESSOURCES

LA MUTUALISATION DES SERVICES

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération met en commun avec les communes divers moyens, essentiellement de manière conventionnelle.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, une réflexion approfondie a été menée sur des mises en commun de moyens (humains et matériels) entre la Communauté d'agglomération et les communes membres.

Ainsi, un système d'information géographique a été développé au service de toutes les communes.

Les communes rurales bénéficient de la mise à disposition d'un technicien pour la maîtrise d'œuvre des travaux et la gestion administrative des marchés.

La Communauté d'agglomération a confié par convention aux communes le soin de réaliser l'entretien (voirie, espaces verts, éclairage, nettoyage) des zones d'activité communautaires sises sur leur territoire.

Des mises à disposition de personnel entre la Communauté d'agglomération et les villes de Castres et Mazamet ont également été conclues pour l'ingénierie ou la direction générale.

Principales actions

- Élaboration d'un schéma de mutualisation, à ce titre deux nouveaux services ont été institués.
- Autorisation des droits du sol. Le désengagement de l'État dans le service d'instruction de ces autorisations a conduit les communes de Castres et de Mazamet à mettre à disposition des autres communes de la Communauté d'agglomération leur expertise en matière d'urbanisme ainsi qu'une partie de leurs moyens humains, matériels et informatiques. Cette démarche originale repose sur un partage de compétences entre deux communes prestataires disposant des capacités techniques et des communes bénéficiaires d'un service à titre gratuit, grâce à l'appui financier de la Communauté d'agglomération.
- Service des systèmes d'information communautaire. Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la Communauté d'agglomération et la Ville de Castres se sont rapprochées pour envisager de mettre en commun leurs services informatiques et d'informations géographiques respectifs en créant, à compter du 1^{er} janvier 2016, un service communautaire des systèmes d'information, garantissant davantage de sécurité, l'amélioration de la qualité du service aux utilisateurs et la réalisation d'économies d'échelle pour contribuer à la maîtrise des dépenses publiques. À terme, les autres communes de la CACM pourront bénéficier, par convention, de ce service.

En 2016, la démarche sera poursuivie, d'abord pour les services fonctionnels de la Commande publique, puis pour les Finances.



LES MARCHÉS PUBLICS

Les missions dévolues au service Marchés publics sont les suivantes :

- assistance et conseil aux élus et aux services,
- gestion des procédures de consultation liées aux marchés publics,
- exécution administrative des marchés publics.

UNE CENTAINE

de marchés conclus dont neuf en groupement de commandes.

1,2 M€_{HT}
marché de travaux

6 M€_{HT}
marché de fournitures

2,8 M€_{HT}
marché de services

PLUS DE **10 M€**
d'engagement de dépenses

PLUS DE **30 %**
des titulaires de marchés
sont situés dans le périmètre
de la Communauté d'agglomération

Principales actions

Travaux :

- Création d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) à la gare de Mazamet
- Restructuration de la rue de l'Artisanat – ZA de la Rougearié à Aussillon

Fournitures :

- Groupements de commandes : carburants et combustibles - Gaz naturel - Électricité
- Colonnes d'apport volontaire en métal et en polyéthylène
- Bennes à ordures ménagères

Services :

- Interconnexions informatiques haut et bas débit
- Exploitation des services réguliers scolaires en doublage des lignes urbaines sur la commune de Castres – Borde Basse
- Exploitation de la station d'épuration industrielle par lagunage aéré de Labruguière

→ ACTIONS EN COURS

- Création d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) à la gare de Castres.
- Construction d'un bassin nordique de 50 mètres au sein du complexe aquatique de L'Archipel.



LA COMMUNICATION

Le service communication assure d'une part la promotion du territoire, pour renforcer son attractivité en matière d'économie, d'emploi ou de formation, et d'autre part informe les habitants sur les services proposés par la Communauté d'agglomération.

Pour cela le service communication réalise et diffuse des supports imprimés et numériques, assure une présence dans divers salons dont la foire de Castres, participe à l'organisation d'événements comme l'Université d'été de la e-santé, la semaine de l'étudiant... et assure un travail suivi en relations presse.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, cette communication est articulée avec celles de Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} pour le développement économique et l'innovation et du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur.



Plus de **90 000**
internauts ont consulté le portail
castres-mazamet.fr

Pôles Sud, le magazine de
l'agglomération,
distribué dans les
43 000 boîtes aux lettres

5 guides pratiques pour
s'informer plus facilement :
déplacements, travail, formation, loisirs...

30 000 adhésifs
Stop pub distribués



Principales actions

Création et actualisation des supports d'information pour les services aux habitants :

- pour les équipements aquatiques : complexe de L'Archipel, Centre aquatique communautaire de Mazamet et Lac des Montagnès,
- pour le réseau de transport Libellus : fiches horaires, habillage des abribus et des poteaux d'arrêts...
- pour le service collecte des déchets : accompagnement de la réorganisation des modes de collecte (calendriers, autocollants, mémo consignes de tri...) et les actions de prévention avec la campagne stop pub et la distribution des composteurs.

L'édition de guides pratiques pour faciliter l'accueil des nouveaux arrivants, des touristes et des étudiants :

- un guide des nouveaux arrivants,
- un guide d'accueil touristique et un guide de l'hébergement et de la restauration réalisés en partenariat avec les offices de tourisme qui les diffusent dans leurs lieux d'accueil et sur les foires et salons,
- un guide de l'étudiant et un guide des formations proposées à Castres-Mazamet pour renforcer l'attractivité du site et faciliter l'orientation et l'installation des nouveaux étudiants.

→ ACTIONS EN COURS

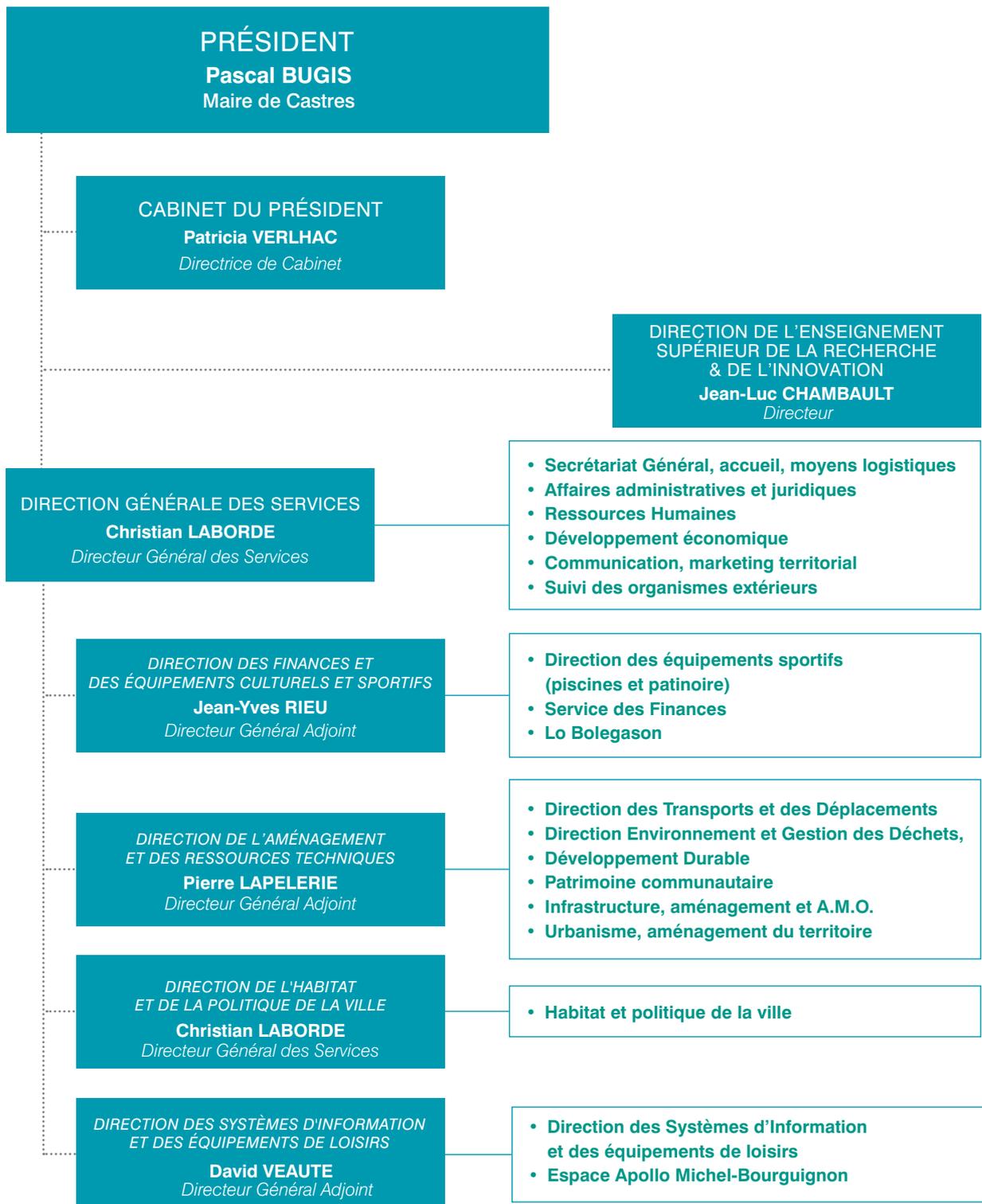
Pour soutenir l'action de la Communauté d'agglomération plusieurs campagnes de communication sont mises en œuvre avec comme objectifs :

- La promotion des transports urbains en mettant en avant l'application flashcode pour connaître en temps réel l'heure de passage des bus Libellus,
- L'optimisation et la maîtrise des coûts du service collecte des déchets en informant les habitants sur les modes de collecte mis en place et en les sensibilisant à l'enjeu du tri des emballages recyclables,
- l'attractivité économique de l'agglomération en accompagnant sa stratégie de marketing économique et ses actions de prospection.

LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANISATION DES SERVICES

Depuis 2015, l'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de 6 directions, placées sous l'autorité du Directeur Général des Services et de 3 Directeurs Généraux Adjoints.



Au 31 décembre 2015, la Communauté d'agglomération employait 223 agents permanents (dont 216 titulaires et 7 contractuels), affectés à 6 directions :

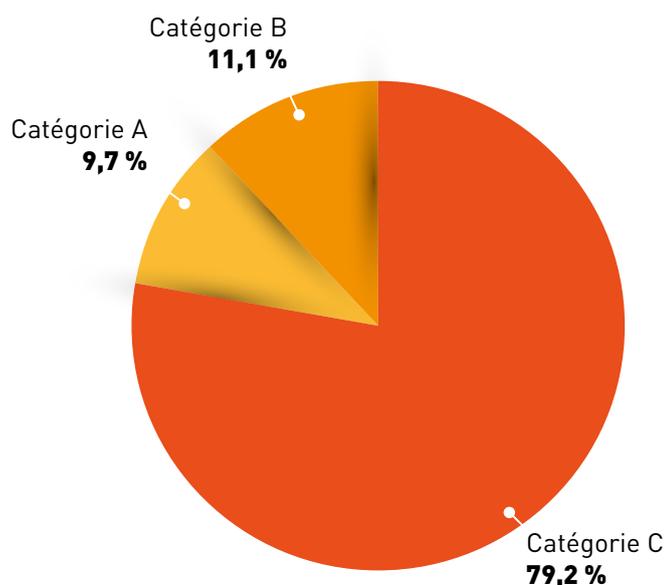
- Direction Générale des Services : 19
- Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation : 3
- Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs : 49
- Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques : 137
- Direction de l'habitat et de la politique de la ville : 5

- Direction de l'organisation des systèmes d'information et des équipements de loisirs : 10

S'ajoutent à ces effectifs, 73 agents contractuels non permanents recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité.

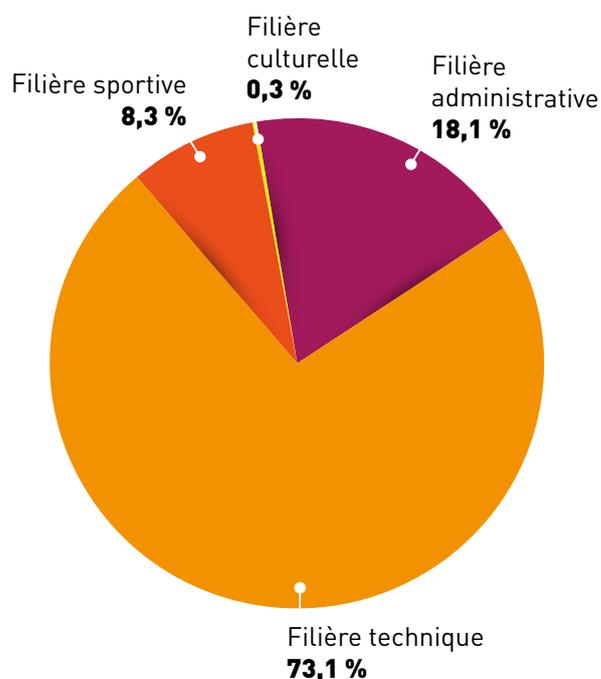
L'effectif des agents permanents (titulaires et contractuels) est en baisse pour 2015.

➔ Répartition des effectifs permanents par catégorie



Les agents de catégorie C sont essentiellement affectés au service environnement/gestion des déchets, à la régie des transports Libellus, à L'Archipel et au Centre aquatique de Mazamet. La moyenne d'âge tous services confondus est de 48 ans.

➔ Répartition des agents permanents par filière



LA FORMATION

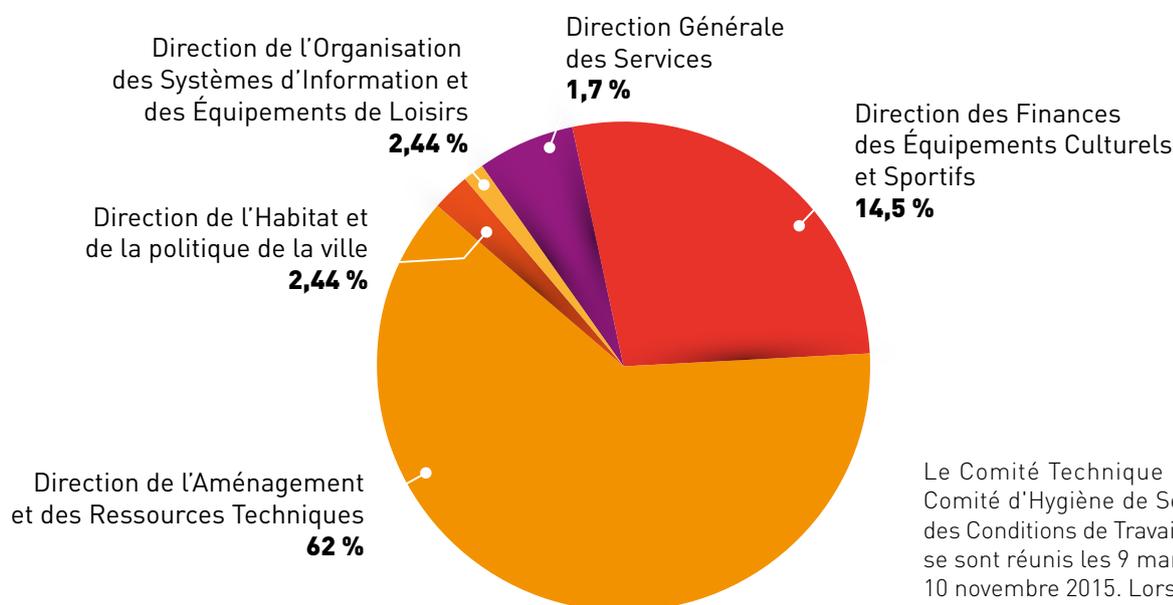
La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit la mise en place des actions de formation pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

Un plan de formation a été élaboré. Priorité est donnée aux formations nécessaires au bon fonctionnement des services,

réglementairement obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'à celles visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

Les actions de formation aux secours à personne (Prévention et Secours Civiques, Sauveteurs et Secouriste du Travail...) sont reconduites en 2015.

➔ Répartition des bénéficiaires d'actions de formation par service



Le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) se sont réunis les 9 mars 2015 et 10 novembre 2015. Lors du CT du 10 novembre 2015, la nouvelle organisation des services de la Communauté d'agglomération a été présentée.

Lors du CHSCT du 10 novembre 2015, la mise à jour du Document Unique a été présentée.

Principales actions

- **Nouvelles instances paritaires**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, suite aux élections professionnelles du 4 décembre 2014, en 2015 le CT et le CHSCT ont respectivement remplacé le CTP et le CHS.

- **Entretien professionnel**

En application du décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 l'entretien professionnel a remplacé la notation annuelle pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

- **Centre aquatique de Mazamet**

L'ouverture en 2015 de ce nouvel équipement a nécessité au sein de la direction des équipements sportifs des modifications d'affectations ou de missions de certains agents, afin que son fonctionnement puisse avoir lieu dans des conditions optimales.

LES FINANCES

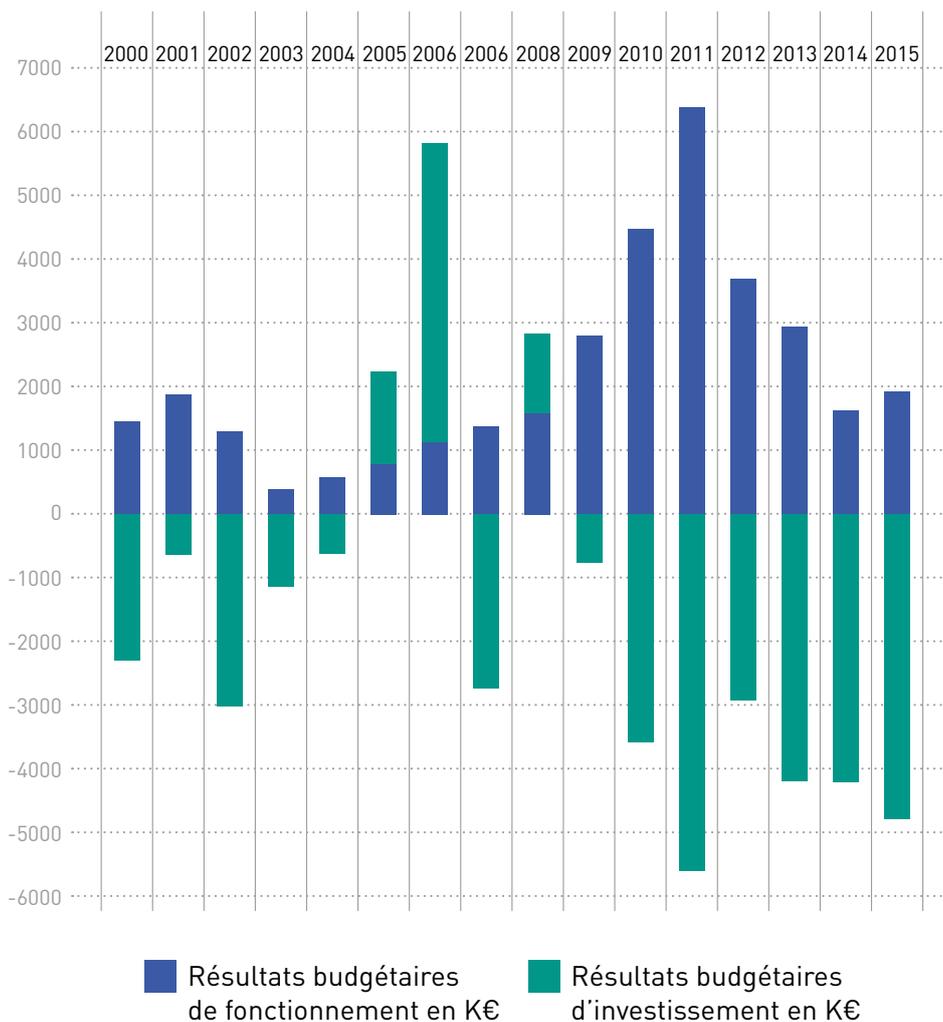
BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace les grandes priorités de la Communauté d'agglomération : développement économique, enseignement supérieur-recherche-innovation, infrastructures de communication.

ÉVOLUTION DES GRANDS ÉQUILIBRES

Sur la période 2000-2015, les résultats budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-contre.

Évolution des résultats par section en milliers d'euros



Ces résultats permettent de déterminer les ratios d'épargne et le mode de financement des investissements.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 1,90 M€ et le résultat d'investissement à - 4,80 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
---------------------------	------	------	------	------	------	------	------

En milliers d'€

Recettes de fonctionnement	33 792	34 253	36 026	36 581	37 603	37 176	37 599
Fiscalité	19 230	19 668	20 823	21 872	22 854	23 318	24 260
Dotations	14 097	13 965	14 456	13 982	13 583	13 220	12 752
Autres	465	620	747	727	1 166	638	587
Dépenses de fonctionnement	31 290	31 352	32 561	33 240	33 972	34 852	35 752
Personnel	2 466	2 526	2 633	2 626	2 962	3 099	3 264
Subventions	6 809	7 642	7 906	7 950	8 979	9 434	9 628
Charges de gestion	1 981	1 716	1 880	1 627	1 401	1 352	1 605
Atténuations de charges	18 116	17 585	18 027	17 489	16 841	16 946	16 863
▶ dont attribution compensation	15 913	15 297	15 297	14 763	14 111	14 111	14 111
▶ dont dotation solidarité	2 167	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256
Intérêts de la dette	1 311	1 258	1 267	1 321	1 305	1 264	1 264
Autres	607	625	848	2 227	2 484	2 757	3 128

RATIOS DE GESTION BUDGÉTAIRE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
------------------------------	------	------	------	------	------	------	------

En milliers d'€

Excédent de fonctionnement (1)	2 502	2 899	3 465	3 342	3 631	2 324	1 847
Capital de la dette propre (2)	583	621	661	690	722	746	824
Solde budgétaire (1-2=a)	1 919	2 278	2 804	2 652	2 909	1 578	1 023
Section d'investissement	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes d'investissement (b)	1 015	1 508	1 052	926	1 234	1 265	2 476
Dotations et participations	1 015	885	1 052	926	1 234	565	776
Emprunts réalisés	0	623	0	0	0	700	1 700
Dépenses d'investissement (c)	3 747	5 022	3 896	3 572	6 162	4 159	3 781
Variation du solde budgétaire (a+b-c)	-813	-1 236	-41	+9	-2 019	-1 316	-281
Solde budgétaire	2 020	786	745	754	-1 264	-2 580	-2 864

Afin d'apprécier les résultats budgétaires, il convient de les rapprocher des soldes financiers

ÉPARGNE DE GESTION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
--------------------	------	------	------	------	------	------	------

En milliers d'€

1- Produits courants	33 720	34 189	35 828	36 391	37 038	37 133	37 588
2- Charges courantes hors subv. d'équipements	29 372	29 469	30 447	29 692	30 183	30 831	31 360
3- (1-2) Excédent brut courant	4 349	4 720	5 381	6 700	6 855	6 302	6 228
4- Solde opérations exceptionnelles	-499	-643	-648	-2 312	-2 054	-2 826	-3 230
5- (3+4) Épargne de gestion	3 850	4 077	4 733	4 387	4 801	3 473	2 997
6- Intérêts de la dette propre	1 396	1 229	1 268	1 209	1 171	1 153	1 150
7- (5-6) Épargne brute	2 454	2 847	3 465	3 178	3 630	2 320	1 847
8- Capital de la dette propre	583	621	661	690	722	746	824
9- (7-8) Épargne nette	1 871	2 227	2 804	2 488	2 908	1 574	1 024

Évolution de l'épargne nette

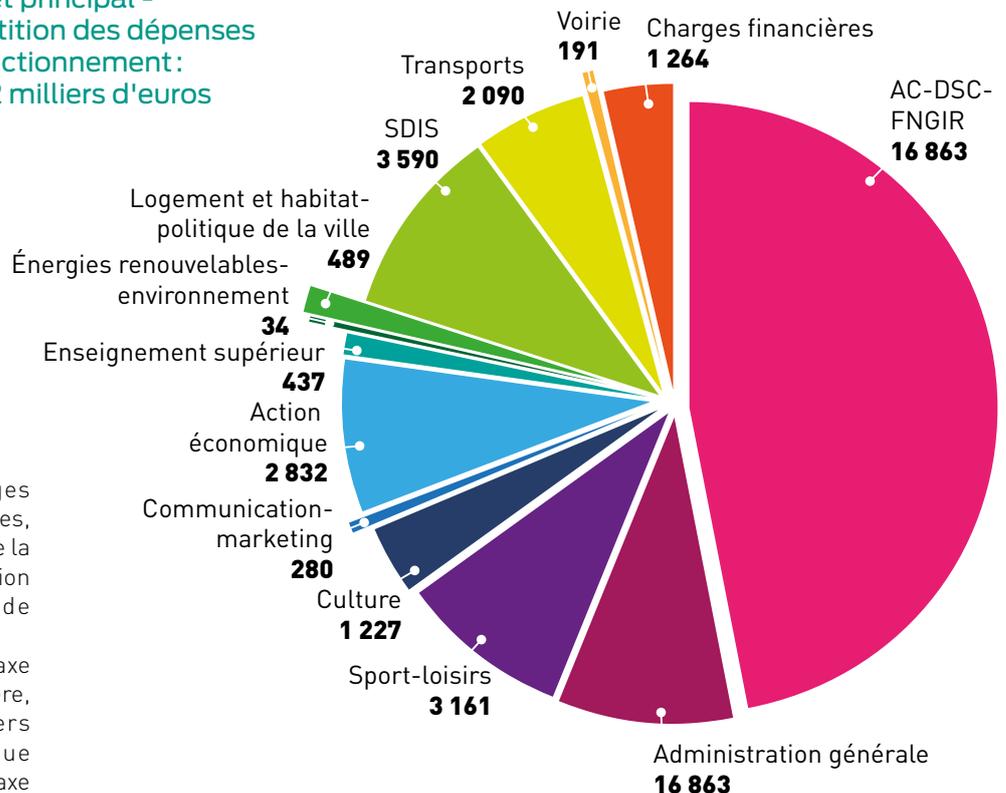


FONCTIONNEMENT

En 2015, la Communauté d'agglomération a consacré 47,17 % de ses dépenses en versements aux communes et 52,83 % des dépenses, soit 18,90 M€, aux charges d'exercice effectif de ses compétences ; ces charges sont en croissance de 5 % par rapport à 2014.

Ces charges directes se répartissent par activité comme en témoigne le graphique ci-dessous, les dépenses de personnel et des charges générales étant regroupées dans le poste administration générale.

Budget principal - Répartition des dépenses de fonctionnement : 35 752 milliers d'euros



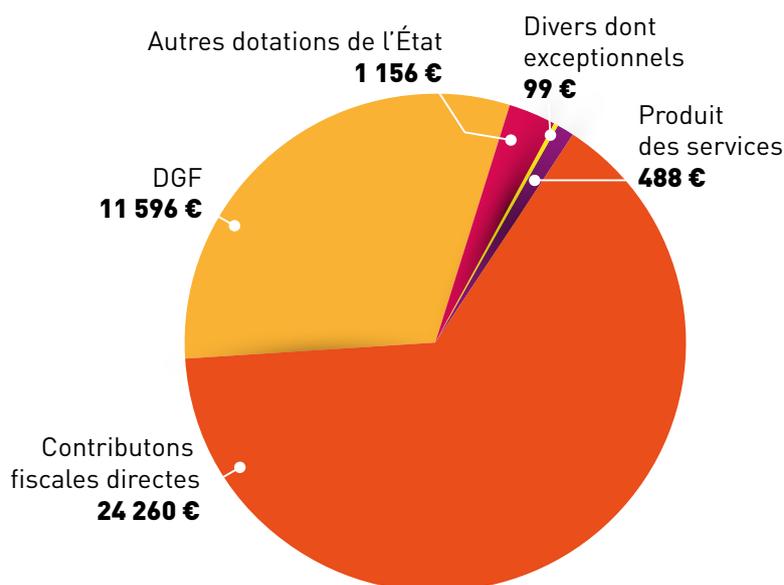
Pour faire face aux charges résultant de ses compétences, les principales ressources de la Communauté d'agglomération proviennent désormais de produits fiscaux :

- des ménages, comme la taxe d'habitation et la taxe foncière,
- des entreprises à travers la contribution économique territoriale, qui remplace la taxe professionnelle,
- des dotations de l'État (DGF).

En 2015, ces ressources ont progressé de + 1,1 % rapport à 2014 soit +0,40 M€ avec une évolution contrastée des dotations et de la fiscalité :

- les dotations de l'État ont diminué de -0,40 M€ soit - 3,54 % par rapport à 2014,
- la fiscalité s'est accrue de + 0,90 M€ soit + 4 % sur un an, bien que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet ait maintenu les taux.

➔ Recettes réelles de la section de fonctionnement : 37 599 milliers d'euros



EFFORT D'ÉQUIPEMENT

Le budget d'investissement de la Communauté d'agglomération s'est élevé à 3,4 millions d'euros au titre du Budget principal. Les opérations majeures d'investissement sont identifiées dans le budget par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total de 2,50 M€ qui ont pour l'essentiel concerné le développement et l'entretien programmé des zones d'activité.

En outre, en versant des subventions, la Communauté soutient des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés (État, établissements publics, communes, entreprises). L'effort d'équipement s'apprécie par l'addition des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement.

EFFORT D'ÉQUIPEMENT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
1- Subventions d'équipement	2216	1098	875	356	1831	1135	1287
2- Dépenses directes d'investissement	1314	3868	3022	3210	4304	2908	2155
3- (1+2) Total	3531	4966	3897	3566	6135	4043	3442

Le financement de l'équipement repose sur des subventions dont la plupart ont pour origine le contrat de plan État-Région, la convention territoriale d'agglomération 2008-2013 et le contrat Atouts Tarn, ainsi que sur le Fonds de compensation de la TVA et le recours à l'emprunt.

FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
CPER État-Région	168	-	-	223	16	4	45
Contrats d'agglo. & Atout Tarn	545	-	371	370	474	-	-
Autres subventions	23	208	-	3	37	-	150
Sous total Subventions	736	208	371	596	527	4	195
FCTVA	253	507	413	207	578	461	484
Emprunts	0	623	0	0	0	700	1700
Autres	-	170	267	123	130	99	97
Autofinancement	-	-	-	-	4492	2990	2158
Total des recettes (y.c. divers)	1015	1508	1052	926	5727	4254	4634

Les dépenses réalisées en section d'investissement correspondent au cumul des dépenses d'équipement et aux charges de remboursement du capital de la dette pour un total de plus de 4,60 M€.

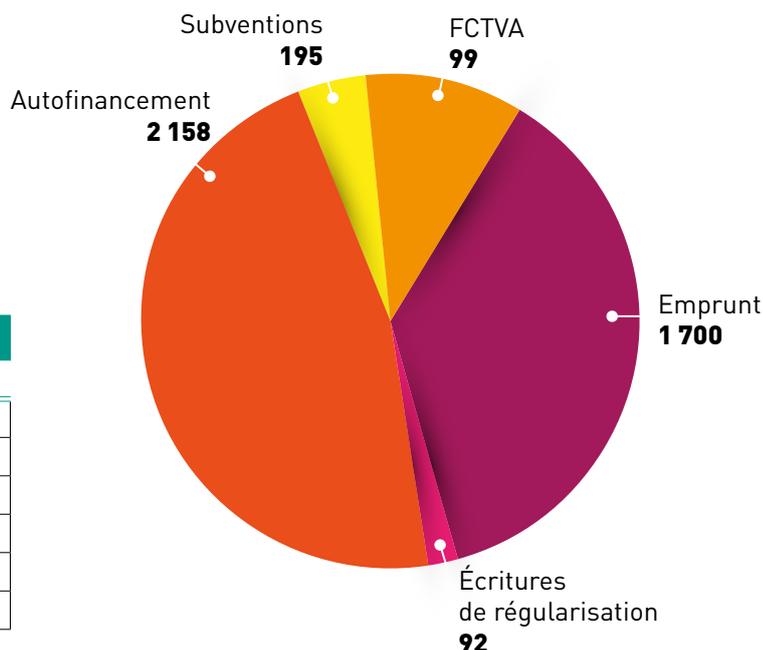
Afin d'apprécier l'ensemble des dépenses d'équipement de la Communauté d'agglomération, il convient d'ajouter aux 3,40 M€ de dépenses d'investissement du budget principal, les 6,10 M€ comptabilisés dans le cadre des budgets annexes :

INVESTISSEMENT BUDGETS ANNEXES 2015

En milliers d'€

Équipements aquatiques	3 669
Déchets ménagers	1 577
Transports	589
ZAC	132
Divers	176
Total	6 143

➔ **Recettes réelles d'investissement : 4 629 milliers d'euros**



DETTE

Afin de financer les projets structurants, le financement à travers l'emprunt a été choisi au cours des premières années de fonctionnement de la Communauté d'agglomération. En outre, certains emprunts des communes ont été transférés à la Communauté d'agglomération à l'occasion des transferts de charges inhérents aux prises de compétences.

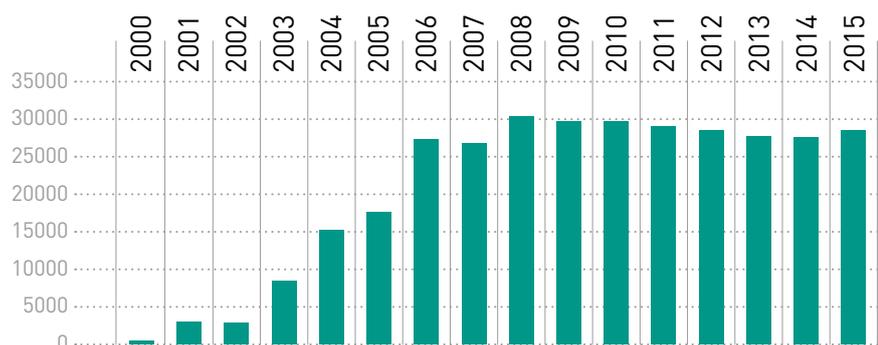
En 2015, l'encours de la dette a légèrement augmenté mais est resté inférieur à 2008. Cette dette est essentiellement à taux fixe.

DETTE DU BUDGET 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015

En milliers d'€

Capital restant du net au 1/01	30 287	29 704	29 707	29 046	28 356	27 634	27 588
Capital remboursé	583	620	661	690	722	746	824
Capital emprunté	0	623	0	0	0	700	1 700
Capital au 31/12 de l'année	29 704	29 707	29 046	28 356	27 634	27 588	28 464
Intégration ou sortie de Dette	0	0	0	0	0	0	0
Total	29 704	29 707	29 046	28 356	27 634	27 588	28 464

➔ **Dettes en capital au 31 décembre en milliers d'euros**



BUDGET ANNEXES

ZONES D'ACTIVITÉ

Outre les crédits affectés à l'entretien et à la réhabilitation des zones d'activité dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement dans les zones d'activité, 7 budgets annexes ont été créés pour identifier les opérations d'aménagement en cours faisant l'objet d'une comptabilisation de stock.

Les principaux investissements ayant été effectués les années précédentes, les équipements réalisés en 2015 sont faibles (131 K€) laissant place à une gestion des stocks.

ESPACE RESSOURCES

L'Espace Ressources abrite le siège de la Communauté d'agglomération mais permet aussi la location de salles pour des réunions et des petits colloques, de bureaux et de locaux techniques pour des organismes de développement économique.

Ce budget identifie les charges d'exploitation de l'immeuble qui est donc occupé, pour partie par des tiers en location et pour partie par les services de la Communauté d'agglomération ; ces dépenses sont compensées par une participation du budget principal à hauteur de 0,20 M€. Le budget présente ainsi un résultat d'exploitation et une section d'investissement excédentaires.

ESPACE RESSOURCES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Résultat d'exploitation reporté	+28	+32	+51	+56	+54	+58	+30

Au 31 décembre 2015, la dette du budget Espace Ressources est totalement remboursée.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Ce budget, qui regroupe l'ensemble des immeubles construits et gérés par la Communauté d'agglomération en location simple sous forme d'hôtel tertiaire ou pépinière, a généré en 2015 un chiffre d'affaires d'environ 0,40 M€ et bénéficié d'une subvention d'équilibre du budget principal de 0,40 M€.

En 2015, l'investissement s'est élevé à 0,10 M€.

Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement déficitaire.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Solde d'exploitation reporté	+129	+129	+379	+364	+108	+45	+35
Affectation à l'investissement	0	0	0	-233	0	-32	0
Résultat d'exploitation reporté après affectation	+129	+129	+379	+131	+108	+13	+35

Au 31 décembre 2015, la dette de ce budget annexe s'élève à 3,40 M€.

TRANSPORTS LIBELLUS

Les transports urbains Libellus et Mobi-Libellus offrent aux usagers leurs services gratuits sur le pôle castrais et sur le pôle mazamétain. Depuis la rentrée 2012, la Communauté d'agglomération exploite les transports scolaires dans son périmètre, les dépenses afférentes sont inscrites au budget annexe transports.

Le financement de ce budget est assuré par le produit du versement transport (en diminution sur un an) et par une participation du budget principal, à hauteur de 2,10 M€ en 2015.

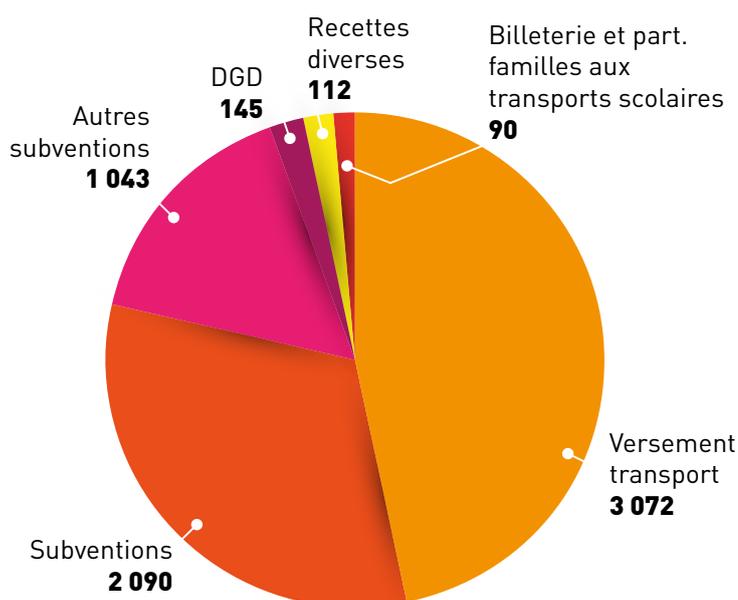
TRANSPORTS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Versement transports	2821	2971	3011	3050	3105	3179	3072
Participation du budget principal	152	182	445	1139	1139	1745	2090

En 2015, l'investissement de l'ordre 0,60 M€ a été affecté à l'acquisition d'un autobus, à l'installation de nouveaux abribus et à la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus.
Le résultat de fonctionnement 2015 demeure excédentaire.

RÉGIE LIBELLUS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Solde d'exploitation reporté	+797	+1 256	+1 187	+773	+760	+556	+795
Affectation à l'investissement	-6	-127	-565	-59	0	0	-163
Résultat d'exploitation reporté	+791	+1 129	+623	+714	+760	+556	+632



Budget transports - Répartition des recettes réelles d'exploitation: 6 553 milliers d'euros



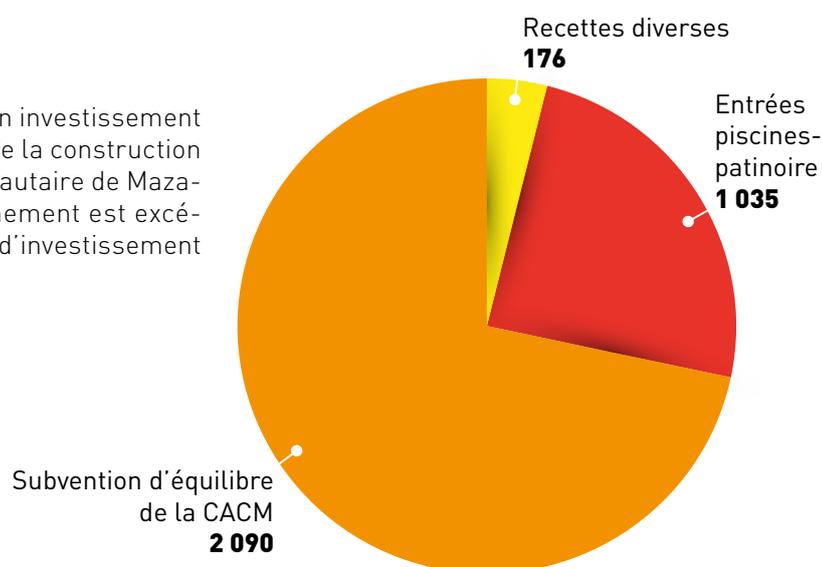
Au 31 décembre 2015, la dette du budget transports s'élève à 1 M€.

PISCINES ET PATINOIRE

Ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits directs de la piscine-patinoire L'Archipel ainsi que ceux du Centre aquatique communautaire de Mazamet et de la piscine « Caneton » de Castres. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 3 M€ en 2015.

➔ Budgets Équipements aquatiques - Répartition des recettes de fonctionnement : 4 252 milliers d'euros

En 2015, le budget présente un investissement de l'ordre 3,70 M€ en raison de la construction du Centre aquatique communautaire de Mazamet. Le résultat de fonctionnement est excédentaire alors que le résultat d'investissement présente un déficit.



ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Résultat de fonctionnement	+264	+ 256	+ 532	+715	+813	+1213	+1443
Affectation à l'investissement	-116	0	0	-305	0	0	-249
Résultat de fonctionnement reporté	+148	+ 256	+ 532	+410	+813	+1213	+1194

Au 31 décembre 2015, la dette du budget des équipements aquatiques s'élève à 13 M€.

RÉGIE LIBELLUS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Solde d'exploitation reporté	+797	+1 256	+1 187	+773	+760	+556	+795
Affectation à l'investissement	-6	-127	-565	-59	0	0	-163
Résultat d'exploitation reporté	+791	+ 1 129	+ 623	+714	+760	+556	+632



DÉCHETS MÉNAGERS

Ce service public administratif identifie les charges et les produits directs de collecte et du traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des Communes membres de la Communauté d'agglomération. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est voté selon 17 zones de collecte.

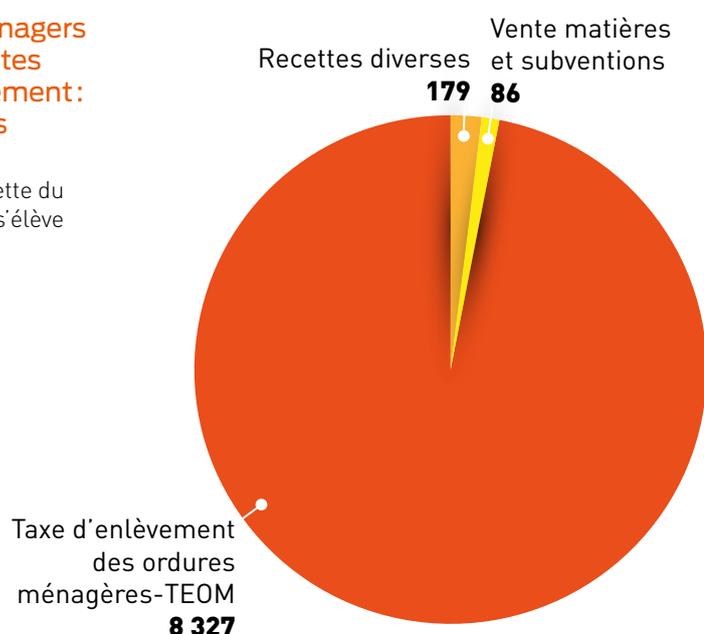
En 2015, le budget présente un investissement de l'ordre 1,60 M€ pour un résultat de fonctionnement et d'investissement excédentaire.

Il est à noter qu'une partie de l'excédent de fonctionnement – soit 0,30 M€ – est affecté au financement de l'investissement.

DÉCHETS MÉNAGERS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Résultat de fonctionnement	783	+848	+ 1 283	+1 494	+1 586	+1 001	+1 138
Affectation à l'investissement	-401	-215	-603	-798	-1 182	-270	-319
Résultat de fonctionnement reporté	+382	+633	+ 680	+696	+404	+731	+819

➔ **Budgets déchets ménagers**
Répartition des recettes
réelles de fonctionnement :
8 593 milliers d'euros

Au 31 décembre 2015, la dette du budget déchets ménagers s'élève à 4,30 M€.



ASSAINISSEMENT

Ce budget comptabilise le coût de fonctionnement de la station d'épuration par lagunage aéré de Labruguière. Le budget présente un résultat excédentaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

ASSAINISSEMENT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Résultat de fonctionnement	+93	+104	+ 143	+244	+224	+262	+368
Affectation à l'investissement	-	-38	-16	-83	0	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	+93	+66	+127	+161	+224	+262	+368

Au 31 décembre 2015, la dette du budget Assainissement s'élève à 0,20 M€.

BILAN

Le développement des compétences a donné lieu à des intégrations successives dans la comptabilité communautaire d'éléments d'actif (immobilisations) et de passif (emprunts).

Le patrimoine communautaire comprend les matériels, terrains et équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences. Les variations du montant de l'actif proviennent des subventions d'équipement versés à des tiers ou immobilisées, et des travaux sur les équipements communautaires : sites d'activité, équipements, voirie.

ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Total consolidé	125,2	134,4	140,9	152,3	164,5	171,2	177,4

L'essentiel des mouvements au passif concerne les mouvements de la dette. L'évolution du stock de la dette dépend des besoins de financement de la Communauté d'agglomération dans le cadre d'une gestion optimale de sa trésorerie.

CAPITAL RESTANT DÛ AU 31 DÉCEMBRE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Total consolidé	37,7	39,5	39,1	47,1	52,5	51,9	53,9

TRÉSORERIE

L'encours de trésorerie a varié de manière importante depuis 2000 tout en restant à un niveau élevé jusqu'en 2008. Depuis 2009, le niveau de trésorerie a diminué du fait de la faible mobilisation de l'emprunt, le recours à la ligne de trésorerie a été nécessaire, avec la mise en œuvre de la gestion de trésorerie zéro.

TRÉSORERIE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€							
Au 1 ^{er} janvier	1,10	0,10	0,02	0,07	0,04	0,00	1,30
Au 31 décembre	0,10	0,02	0,07	0,04	0,00	1,30	0,4

Évolution de la trésorerie en milliers d'euros





DONNÉES STATISTIQUES ET FINANCIÈRES

Ratios de la loi de l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992

• Ratios de niveau (en euros par habitant) relatifs au budget principal

1- Dépenses réelles de fonctionnement/population :

434,33 € – Mesure du service rendu

2- Produits des impositions directes/population :

287,79 € – Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire

3- Recettes réelles de fonctionnement/population :

456,81 € – Mesure des moyens financiers récurrents

4- Dépenses d'équipement brut/population :

41,81 € – Mesure l'effort d'équipement

5- Encours de la dette au 31-12/population :

335,15 € – Mesure de l'endettement

6- Dotation Globale de Fonctionnement/population :

140,86 € – Mesure de la principale dotation de l'État versée aux communautés d'agglomération

• Ratios de structure relatifs au budget principal

7- Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement :

9,13 % - Mesure relative des charges de personnel

8- Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital/

Recettes réelles de fonctionnement :

97,26 % - Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement

9- Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement :

9,15 % - Mesure le poids relatif de l'investissement au sein du budget

10- Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement :

73,36 % - Mesure de l'endettement

LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

• **Compte administratif :**

Le Compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'assemblée délibérante (Budget Primitif + Décisions Modificatives), les opérations réalisées au cours de l'exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

• **Compte de gestion :**

Le Compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la Communauté d'agglomération (receveur) présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

• **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement du budget enregistre les opérations courantes telles que les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération (dépenses de personnel, frais de gestion, frais financiers...).

Pour les budgets annexes, la section de fonctionnement comprend les charges relatives à l'enlèvement des ordures ménagères, à la gestion du service public de transports en commun, à la gestion des équipements sportifs et de loisirs, à l'exploitation de bâtiments industriels propriété de la Communauté d'agglomération.

• **Section d'investissement :**

La section d'investissement du budget retrace les opérations relatives au patrimoine de la Communauté d'agglomération (détenu en propre ou mis à disposition par les Communes) ou en direction de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers détenus par la Communauté d'agglomération (travaux dans les zones d'activité...), ses créances et ses dettes (remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunt) ou les subventions d'équipement versées à des tiers.

• **Opérations réelles (dépenses/recettes) - Opérations d'ordre (dépenses/recettes) :**

Les opérations budgétaires sont composées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. Ces dernières correspondent à des jeux d'écritures n'impliquant ni encaissement ni décaissement. L'analyse du Compte administratif se base donc sur des flux réels.

• **Épargne brute :**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue aux besoins de financement de la section d'investissement. L'épargne brute mesure donc la capacité de la Communauté d'agglomération à rembourser sa dette et à autofinancer une partie de ses investissements. Cette notion peut être rapprochée de celle de capacité d'autofinancement.

• **Épargne nette :**

L'épargne nette est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

• **Encours de dette ou capital restant dû :**

Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné : l'encours au 31 décembre est égal à l'encours constaté au 1^{er} janvier, diminué des remboursements d'emprunt et augmenté des emprunts contractés durant l'exercice.

• **Lignes de trésorerie :**

Il s'agit de crédits de trésorerie à court terme qui ont une durée de vie inférieure à l'année et sont comptabilisés hors budget. Ces outils financiers sont utilisés par les collectivités dans le cadre de leur gestion de trésorerie.

RÉUNIONS TENUES EN 2015

Bureau	12 janvier 2015
Commission des Finances	19 janvier 2015
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	19 janvier 2015
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	19 janvier 2015
Commission « Cadre de vie - Développement durable » ou « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	19 janvier 2015
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	26 janvier 2015
Conseil	26 janvier 2015
Bureau	23 février 2015
Commission des Finances	2 mars 2015
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	2 mars 2015
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	2 mars 2015
Commissions « Cadre de vie - Développement durable » ou « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	16 mars 2015
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	16 mars 2015
Bureau et Commission des Finances	30 mars 2015
Conseil	30 mars 2015
Conseil	13 avril 2015
Bureau	27 avril 2015
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	11 mai 2015
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	11 mai 2015
Commissions « Cadre de vie - Développement durable » ou « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	11 mai 2015
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	11 mai 2015
Conseil	18 mai 2015
Commission des Finances	8 juin 2015
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	15 juin 2015

Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	15 juin 2015
Commissions « Cadre de vie - Développement durable » ou « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	15 juin 2015
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	15 juin 2015
Conseil	29 juin 2015
Commission des Finances	7 septembre 2015
Bureau	7 septembre 2015
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	14 septembre 2015
Commission « Cadre de vie - Développement durable » ou « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	14 septembre 2015
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	14 septembre 2015
Bureau	14 septembre 2015
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	21 septembre 2015
Conseil	21 septembre 2015
Bureau	12 octobre 2015
Bureau	19 octobre 2015
Bureau	26 octobre 2015
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	2 novembre 2015
Commission « Cadre de vie - Développement durable » ou « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	2 novembre 2015
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	2 novembre 2015
Commission des Finances	9 novembre 2015
Bureau	9 novembre 2015
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	16 novembre 2015
Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Innovation - Transfert de technologie »	23 novembre 2015
CAO	23 novembre 2015
Conseil	23 novembre 2015

RÉPERTOIRE DES SIGLES

ALLUR	Loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BE	Bureau d'Études
CACM	Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEEI	Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CHSCT	Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
CIL	Conférence Intercommunale du logement
CMDT	Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn
COPIL	Comité de Pilotage
CPER	Contrat de Projets État-Région
CT	Comité Technique
DGA	Directeur Général Adjoint
DGS	Directeur Général des Services
DRAC	Direction Générale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EIE	État Initial de l'Environnement
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESAV	École Supérieure d'Audiovisuel
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FTTH	Fiber To The Home
GE	Grande Entreprises
ICIC	Immobilier à Caractère Industriel et Commercial
IFSI	Institut Formation Soins Infirmiers
INU	Institut National Universitaire
ISIS	Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MNS	Maître Nageur Secouriste
NOTRe	loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PDU	Plan des Déplacements Urbains
PEM	Pôles d'Échanges Multimodaux
PLH	Programme Local de l'Habitat
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPRT	Plan de Protection des Risques Technologiques
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
TAD	Transport à la Demande
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petites Entreprises
UT2J	Université Toulouse 2 Jean Jaurès
VAN	Valeur Actuelle Nette
VSI	Volontaire de Solidarité Internationale
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZIR	Zone d'Intérêt Régional



agglomération
Castres-Mazamet

www.castres-mazamet.fr

LE CAUSSE
ESPACE D'ENTREPRISES
81115 CASTRES CEDEX

TÉL.: 05 63 73 50 00
FAX: 05 63 73 50 02
agglomeration@castres-mazamet.com